

**Assemblée annuelle
Calgary (Alberta)
Le 22 avril 2009**

ENCANA CORPORATION

**AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2009
ET
CIRCULAIRE D'INFORMATION**



TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES	i	INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS	30
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1	RÉGIMES D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DES EMPLOYÉS	30
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE	1	Administration	30
EXERCICE DU DROIT DE VOTE	1	Actions ordinaires mises de côté	30
QUESTIONS SOUMISES À UN VOTE	2	Attribution d'options, prix de levée, acquisition et expiration	30
REMPLIR LE FORMULAIRE DE PROCURATION	2	Critères d'acquisition selon le rendement	30
CHANGEMENT DE VOTRE VOTE – ACTIONNAIRES INSCRITS	3	DPVA correspondants	30
COMMENT VOTER – ACTIONNAIRES NON INSCRITS (OU VÉRITABLES)	3	Inaccessibilité, absence de droits à titre d'actionnaire et rajustements	30
CHANGEMENT DE VOTRE VOTE – ACTIONNAIRES NON INSCRITS (OU VÉRITABLES)	3	Période de prolongation par suite de l'interdiction	31
COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS	3	Procédure de modification spécifique	31
BUTS DE L'ASSEMBLÉE	4	TITRES SUSCEPTIBLES D'ÉMISSION AUX TERMES DES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS	31
ÉTATS FINANCIERS	4	ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS	31
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS	4	ÉNONCÉ RELATIF AUX PRATIQUES DE GOUVERNANCE	32
Vote majoritaire	4	CONSEIL D'ADMINISTRATION	32
Candidats à l'élection	4	Indépendance	32
NOMINATION DES VÉRIFICATEURS	9	Vote majoritaire en faveur des administrateurs	32
RÉMUNÉRATION DES VÉRIFICATEURS	10	Durée du mandat au conseil	32
COMPTE RENDU DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	10	Réunions du conseil	32
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION	10	Autres postes d'administrateurs d'EnCana	33
Introduction	10	MANDAT DU CONSEIL	33
Notre conception de la rémunération et nos objectifs	10	Supervision de la direction	33
Notre plan de rémunération	11	Plan stratégique d'EnCana	33
Éléments de la rémunération totale	11	Gestion du risque	33
Comparaison des données sur le marché et notre groupe de comparaison	12	Communications	33
Salaire de base	13	Attentes à l'égard des administrateurs	33
Régime de primes incitatives annuelles – Primes de haut rendement	13	Gouvernance d'entreprise	33
Régime de primes incitatives à long terme	18	DESCRIPTIONS DES POSTES	34
Autres ententes de rémunération (et avantages indirects)	20	ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS	34
Ententes en matière de retraite	20	ÉTHIQUE COMMERCIALE	34
Entente spéciale de fidélisation – de 2004 à 2008	20	NOMINATION DES ADMINISTRATEURS	35
Primes incitatives annuelles spéciales – 2008	20	RÉMUNÉRATION	35
Graphique de rendement	21	COMITÉ DE VÉRIFICATION	36
Lignes directrices sur l'actionnariat	21	AUTRES COMITÉS DU CONSEIL	37
Conclusion	21	Comité des réserves	37
TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION	22	Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité	37
PRIMES À BASE D'OPTIONS EN COURS	23	Comités créés en vue de l'arrangement proposé	37
PRIMES INCITATIVES – VALEUR ACQUISE OU GAGNÉE AU COURS DE L'ANNÉE	24	ÉVALUATIONS DU CONSEIL	37
TABLEAU DU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES	25	DOCUMENTS ESSENTIELS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	37
TABLEAU DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES	26	AUTRES QUESTIONS	37
CONTRATS DE TRAVAIL ET ENTENTES EN MATIÈRE D'INDEMNITÉ DE DÉPART ET EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE	26	PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES	38
Tableau des indemnités en cas de changement de contrôle	27	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	38
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	28	QUESTIONS ET AUTRES DEMANDES D'AIDE	38
Tableau de la rémunération des administrateurs	29	APPROBATION DES ADMINISTRATEURS	38
		ANNEXE A – Avis relatif aux données sur les réserves et autres informations concernant le pétrole et le gaz/Mesures non conformes aux PCGR	A-1
		ANNEXE B – Mandat du conseil d'administration	B-1

ENCANA CORPORATION

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

LES PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES D'ENCANA CORPORATION SONT INVITÉS À NOTRE ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES (L'« ASSEMBLÉE »)

DATE

Le mercredi 22 avril 2009
14 h (heure de Calgary)

ENDROIT

Centre des congrès TELUS de Calgary
Exhibition Hall E, 2nd Floor, North Building
136 - 8 Avenue S.E.
Calgary (Alberta) Canada

BUTS DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est tenue aux fins suivantes :

1. la présentation des états financiers consolidés et du rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. l'élection des administrateurs;
3. la nomination des vérificateurs pour l'exercice suivant et l'autorisation donnée aux administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs;
4. l'examen et toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

QUI A LE DROIT DE VOTER

Vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement si vous étiez un porteur d'actions ordinaires d'EnCana Corporation (les « actions ordinaires ») à la fermeture des bureaux le lundi 9 mars 2009.

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

À titre d'actionnaire, il est très important que vous lisiez le présent jeu de documents de procuration et que vous exerciez ensuite les droits de vote afférents à vos actions, soit en personne soit par fondé de pouvoir à l'assemblée. Pour qu'elles puissent être utilisées à l'assemblée, notre agent des transferts, Compagnie Trust CIBC Mellon, doit recevoir les procurations au 600 The Dome Tower, 333 - 7 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 2Z1 d'ici 14 h (heure de Calgary) le 20 avril 2009 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des congés fériés) avant l'heure de l'assemblée reprise suite à un ajournement.

La circulaire d'information ci-jointe vous renseigne davantage sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à vos actions. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, Georgeson Shareholder Communications Canada Inc. (« Georgeson »), au numéro sans frais en Amérique du Nord 1-866-725-6576.

WEBDIFFUSION

Une webdiffusion audio en direct de l'assemblée sera disponible sur notre site Web www.encana.com.

Par ordre du conseil d'administration d'EnCana Corporation



Kerry D. Dyte
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
Le 11 mars 2009

ENCANA CORPORATION

CIRCULAIRE D'INFORMATION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La présente circulaire d'information vous est remise relativement à la sollicitation de procurations par la direction d'EnCana Corporation et en son nom, qui serviront à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Dans le présent document, les mots « nous », « notre », « nos », « société » et « EnCana » renvoient à EnCana Corporation. La sollicitation sera effectuée principalement par la poste, mais des procurations peuvent également être sollicitées en personne par des administrateurs et des employés permanents d'EnCana.

Nous avons également retenu les services de Georgeson pour solliciter des procurations pour notre compte au Canada et aux États-Unis en contrepartie d'une rémunération d'environ 35 000 \$ majorée de menues dépenses.

EnCana prendra en charge tous les frais liés à la sollicitation de procurations.

Si vous avez des questions concernant l'information figurant dans la présente circulaire d'information ou avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de procuration, veuillez appeler Georgeson au numéro 1-866-725-6576 (sans frais en Amérique du Nord).

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire d'information sont donnés en date du 28 février 2009. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, sauf pour ce qui est des montants en dollars figurant à la rubrique « Compte rendu de la rémunération des dirigeants », qui sont exprimés en dollars américains (« \$ US ») et sauf indications à l'effet contraire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

VOTRE VOTE EST IMPORTANT : À TITRE D'ACTIONNAIRE, IL EST IMPORTANT QUE VOUS LISIEZ LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'INFORMATION ATTENTIVEMENT ET EXERCIEZ ENSUITE LES DROITS DE VOTE AFFÉRENTS À VOS ACTIONS ORDINAIRES, SOIT PAR FONDÉ DE POUVOIR SOIT EN PERSONNE À L'ASSEMBLÉE.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Vous pouvez acheminer vos directives de vote de la façon suivante :

1. par la poste;
2. par télécopieur;
3. par téléphone;
4. sur Internet;
5. en nommant une autre personne qui assistera à l'assemblée et exercera les droits de vote afférents à vos actions ordinaires en votre nom.

Vous pouvez autoriser les administrateurs d'EnCana qui sont désignés sur le formulaire de procuration pour qu'ils exercent les droits de vote afférents à vos actions ordinaires en votre nom à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Un formulaire de procuration est joint au présent jeu de documents.

Les administrateurs qui sont désignés sur le formulaire de procuration exerceront les droits de vote afférents à vos actions ordinaires en votre nom, à moins que vous ne nommiez quelqu'un d'autre comme votre fondé de pouvoir. Vous avez le droit de nommer un autre fondé de pouvoir. Si vous nommez quelqu'un d'autre, il doit assister à l'assemblée pour exercer les droits de vote afférents à vos actions ordinaires.

Si vous exercez les droits de vote afférents à vos actions ordinaires par procuration, notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Compagnie Trust CIBC Mellon (« CIBC Mellon ») ou les autres agents que nous nommons **doivent recevoir votre formulaire de procuration rempli d'ici 14 h (heure de Calgary) le 20 avril 2009** ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, au moins

48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des congés fériés) avant l'heure de l'assemblée reprise suite à un ajournement.

Veuillez suivre les directives indiquées ci-après selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit (ou véritable).

Vous êtes un actionnaire inscrit

Vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom et vous possédez un certificat d'actions. Votre formulaire de procuration indique si vous êtes un actionnaire inscrit.

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable)

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable) si votre courtier en valeurs, banque, société de fiducie, fiduciaire, prête-nom ou autre intermédiaire détient vos actions ordinaires pour vous (votre « intermédiaire »). Pour la plupart d'entre vous, votre formulaire de procuration indique si vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable).

Si vous n'êtes pas sûr d'être un actionnaire inscrit ou non inscrit (ou véritable), veuillez communiquer avec CIBC Mellon à l'adresse suivante :

COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON

600 The Dome Tower
333 - 7 Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 2Z1

TÉLÉPHONE

1-800-387-0825 (numéro sans frais en Amérique du Nord)

1-416-643-5500 (appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord)

TÉLÉCOPIEUR

1-416-643-5501

INTERNET

www.cibcmellon.com

QUESTIONS SOUMISES À UN VOTE

À l'assemblée, les actionnaires voteront à l'égard :

- de l'élection des administrateurs;
- de la nomination des vérificateurs et de l'autorisation donnée aux administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs.

Pour que chacune des questions soumises à l'assemblée mentionnées précédemment soit approuvée, elle doit recueillir la majorité simple des voix (50 pour cent plus une) exprimées en personne ou par procuration.

COMMENT VOTER – ACTIONNAIRES INSCRITS

A. EN PERSONNE

Vous n'avez pas besoin de remplir ni de retourner votre formulaire de procuration.

Vous devriez vous identifier auprès du représentant de CIBC Mellon avant d'entrer dans la salle d'assemblée afin de faire consigner votre présence à l'assemblée.

B. PAR PROCURATION

1. Par la poste

- Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et retournez-le dans l'enveloppe prévue à cette fin.
- Reportez-vous à la rubrique « Renseignements concernant l'exercice du droit de vote – Remplir le formulaire de procuration » pour obtenir de plus amples renseignements.

2. Par télécopieur

- Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et transmettez-le par télécopieur au numéro 1-866-781-3111 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1-416-368-2502 (à l'extérieur du Canada et des États-Unis).
- Reportez-vous à la rubrique « Renseignements concernant l'exercice du droit de vote – Remplir le formulaire de procuration » pour obtenir de plus amples renseignements.

3. Par téléphone

- Appelez au 1-866-271-1207 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) à partir d'un téléphone à tonalité et suivez les instructions vocales.
- Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres qui figure au verso de votre formulaire de procuration.

Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez désigner comme fondé de pouvoir quelqu'un d'autre que les personnes désignées sur votre formulaire de procuration.

4. Par Internet

- Allez à l'adresse www.eproxyvoting.com/encana et suivez les instructions à l'écran.
- Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres qui figure au verso de votre formulaire de procuration.

5. En nommant une autre personne comme fondé de pouvoir qui ira à l'assemblée et y exercera les droits de vote afférents à vos actions ordinaires en votre nom

- Le fondé de pouvoir n'a pas besoin d'être un actionnaire.
- Biffez les deux noms qui sont imprimés sur le formulaire de procuration et écrivez le nom de la personne que vous nommez votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin.
- Assurez-vous que la personne que vous nommez sache qu'elle a été nommée et qu'elle doit assister à l'assemblée.
- À l'assemblée, elle devrait faire consigner sa présence auprès d'un représentant de CIBC Mellon à la table où il est indiqué « Shareholder Registration ».
- Veuillez vous reporter à la rubrique « Renseignements concernant l'exercice du droit de vote – Remplir le formulaire de procuration » pour obtenir plus de renseignements.

REMPLIR LE FORMULAIRE DE PROCURATION

Vous pouvez choisir de voter « pour » ou « vous abstenir de voter » quant aux questions suivantes :

- l'élection des personnes sélectionnées à titre d'administrateurs;
- la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, à titre de vérificateurs et l'autorisation donnée aux administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs.

Indiquez vos directives de vote, signez et datez votre formulaire de procuration et retournez-le dans l'enveloppe prévue à cette fin d'ici 14 h (heure de Calgary) le 20 avril 2009 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des congés fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée faisant suite à un ajournement.

Lorsque vous signez le formulaire de procuration, vous autorisez les personnes désignées David P. O'Brien et Randall K. Eresman, qui sont des administrateurs d'EnCana, à exercer les droits de vote afférents à vos actions ordinaires en votre nom à l'assemblée selon vos directives. Les droits de vote afférents aux actions ordinaires représentées par un formulaire de procuration seront exercés ou ne seront pas exercés conformément à vos directives à l'occasion de tout scrutin qui peut être demandé à l'assemblée. Si vous précisez un choix en ce qui concerne une question à l'ordre du jour à l'assemblée, les droits de vote afférents à vos actions ordinaires seront exercés en conséquence. **Si vous retournez votre formulaire de procuration et n'indiquez pas comment vous souhaitez faire exercer les droits de vote afférents à vos actions ordinaires, votre vote sera exprimé POUR l'élection des personnes sélectionnées à titre d'administrateurs et POUR la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateurs et l'autorisation donnée aux administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs.**

Votre fondé de pouvoir exercera également les droits de vote afférents à vos actions ordinaires comme il le juge approprié quant à toute autre question, y compris les modifications des questions indiquées dans la présente circulaire d'information ou les questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée et à l'égard desquelles vous êtes habile à voter.

Si vous nommez quelqu'un d'autre pour exercer les droits de vote afférents à vos actions ordinaires en votre nom à l'assemblée, biffez le nom des deux personnes désignées et écrivez le nom de la personne qui votera pour vous dans l'espace prévu à cette fin. Si vous remplissez votre procuration sur Internet, veuillez suivre les instructions sur le site Web sur la façon de nommer quelqu'un d'autre. **Si vous ne précisez pas comment vous souhaitez que les droits de vote afférents à vos actions ordinaires soient exercés, votre fondé de pouvoir les exercera comme il le juge approprié quant à chaque point et à toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée et pour lesquels vous êtes habile à voter.**

Si vous êtes un actionnaire particulier, vous ou votre mandataire autorisé devez signer le formulaire de procuration. Si l'actionnaire est une société ou une autre personne morale, un dirigeant ou un mandataire autorisé doit le signer.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration, veuillez communiquer avec Georgeson, notre agent de sollicitation au numéro de téléphone suivant :

Georgeson Shareholder Communications Canada Inc.

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-866-725-6576

CHANGEMENT DE VOTRE VOTE – ACTIONNAIRES INSCRITS

Vous pouvez modifier votre vote par procuration de la façon suivante :

- en remplissant un formulaire de procuration portant une date ultérieure à celle du formulaire de procuration que vous modifiez et en le transmettant par la poste ou par télécopieur à CIBC Mellon pour que cette dernière le reçoive avant 14 h (heure de Calgary) le 20 avril 2009 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des congés fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée faisant suite à un ajournement;
- en votant encore une fois par téléphone ou sur Internet avant 14 h (heure de Calgary) le 20 avril 2009 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des congés fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée faisant suite à un ajournement.

Vous pouvez révoquer votre vote fait par procuration de la façon suivante :

- en votant en personne à l'assemblée;
- en transmettant un avis de révocation rédigé par vous ou votre mandataire autorisé à notre secrétaire général au 1800, 855 - 2 Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 2S5 pour qu'il le reçoive avant la fermeture des bureaux (heure de Calgary) le 21 avril 2009 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, le jour ouvrable précédant immédiatement le jour de la reprise de l'assemblée;
- en donnant un avis de révocation rédigé par vous ou votre mandataire autorisé au président de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, mais avant que l'assemblée ne débute;
- de toute autre façon autorisée par la loi.

COMMENT VOTER – ACTIONNAIRES NON INSCRITS (OU VÉRITABLES)

A. EN PERSONNE

- Nous n'avons pas accès aux noms ni aux avoirs en actions de nos actionnaires non inscrits (ou véritables). C'est pourquoi, vous ne pouvez exercer les droits de vote afférents à vos actions ordinaires qu'en personne à l'assemblée si vous vous êtes d'abord nommé fondé de pouvoir à l'égard de vos actions ordinaires en

écrivant votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu sur le formulaire de directives de vote et en le soumettant de la façon indiquée sur le formulaire. Vos directives de vote doivent être envoyées suffisamment d'avance pour permettre à CIBC Mellon de les recevoir d'ici 14 h (heure de Calgary) le 20 avril 2009 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des congés fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée faisant suite à un ajournement.

- Avant l'assemblée, vous devriez faire consigner votre présence auprès du représentant de CIBC Mellon à la table où il est indiqué « Shareholder Registration ».

B. PAR PROCURATION

- Votre intermédiaire est tenu de demander vos directives de vote avant l'assemblée. Veuillez communiquer avec votre intermédiaire si vous n'avez pas reçu un formulaire de directives de vote ou un formulaire de procuration avec le présent jeu de documents.
- Dans la plupart des cas, vous recevrez de votre intermédiaire un formulaire de directives de vote qui vous permettra de donner vos directives de vote par téléphone, sur Internet ou par la poste. Si vous souhaitez donner vos directives de vote sur Internet, allez sur le site www.proxyvote.com et suivez les instructions à l'écran. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 12 chiffres, que vous trouverez sur votre formulaire de directives de vote.
- Ou encore, vous pouvez recevoir de votre intermédiaire un formulaire de directives de vote qui :
 - doit être rempli et retourné de la façon indiquée dans les directives fournies;
 - a été autorisé au préalable par votre prête-nom et sur lequel est indiqué le nombre d'actions ordinaires dont les droits de vote doivent être exercés, que vous devez remplir, dater, signer et retourner à CIBC Mellon par courriel ou par télécopieur.

CHANGEMENT DE VOTRE VOTE – ACTIONNAIRES NON INSCRITS (OU VÉRITABLES)

Vous pouvez modifier vos directives de vote données à un intermédiaire en avisant ce dernier conformément à ses instructions.

COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

Chaque actionnaire a droit à une voix pour chaque action ordinaire qu'il détient au 9 mars 2009 quant à toutes les questions dont l'assemblée devrait être saisie. Au 28 février 2009, 751 085 753 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

CIBC Mellon fait le décompte des voix et les totalise. Elle le fait en toute indépendance par rapport à EnCana pour s'assurer que le vote de chaque actionnaire particulier est confidentiel. CIBC Mellon n'adresse les formulaires de procuration à EnCana que dans les cas suivants :

- il est clair que l'actionnaire souhaite communiquer avec la direction;
- la validité de la procuration est remise en question;
- la loi l'exige.

Au 28 février 2009, à la connaissance du conseil d'administration et de la direction d'EnCana, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions ordinaires comportant plus de 10 pour cent des droits de vote afférents aux actions ordinaires ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur de telles actions ordinaires.

BUTS DE L'ASSEMBLÉE

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés vérifiés d'EnCana pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et le rapport des vérificateurs connexe seront présentés à l'assemblée. Les états financiers consolidés, le rapport des vérificateurs connexe et le rapport de gestion se trouvent dans le rapport annuel de 2008 qui est transmis par la poste aux actionnaires inscrits et aux actionnaires non inscrits (ou véritables) qui ont demandé à le recevoir. Vous trouverez également le rapport annuel de 2008 sur le site Web de la société à l'adresse www.encana.com.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts d'EnCana prévoient un minimum de 8 administrateurs et un maximum de 17 administrateurs au conseil. Il y a actuellement 15 administrateurs. Le conseil d'administration d'EnCana (le « conseil » ou le « conseil d'administration ») a fixé à 13 le nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée. À l'assemblée, les actionnaires seront priés d'élire à titre d'administrateurs les 13 candidats énumérés dans le tableau suivant, pour un mandat qui prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant aura été dûment élu ou nommé. Tous les candidats proposés ont été dûment élus aux postes d'administrateurs à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 avril 2008. Deux administrateurs actuels d'EnCana, MM. Lucas et Stanford, se retirent du conseil le 22 avril 2009 en raison des restrictions sur l'âge de la retraite établies d'EnCana.

Vote majoritaire

Le conseil a une politique qui exige qu'un administrateur remette sa démission s'il reçoit plus de voix d'abstention que de voix en sa faveur à toute assemblée où les actionnaires votent sur l'élection incontestée des administrateurs. Le comité de candidatures et de gouvernance de la société étudiera la démission et fera une recommandation au conseil. Le conseil, en l'absence de circonstances particulières, acceptera la démission tout en s'assurant d'une transition ordonnée. L'administrateur ne participera plus à aucune délibération de comité ou du conseil dès son offre de démission. Il est prévu que le conseil d'administration prendra sa décision d'accepter ou de rejeter la démission dans les 90 jours. Le conseil peut combler la vacance en conformité avec les règlements d'EnCana et les lois sur les sociétés par actions applicables.

Candidats à l'élection

Le tableau suivant donne le nom, l'âge et la ville de résidence de chaque candidat proposé à l'élection aux postes d'administrateurs d'EnCana, les comités dont il est membre, son taux d'assiduité aux réunions du conseil et des comités en 2008, la date à laquelle il est devenu administrateur d'EnCana ou d'une société remplacée par EnCana, ses occupations actuelles et de brèves notes biographiques, le nombre d'actions ordinaires d'EnCana dont il est propriétaire véritable ou sur lesquelles il exerce une emprise ou un contrôle, directement ou indirectement, et le nombre de droits différés à la valeur d'actions qu'il détenait au 28 février 2009 et au 29 février 2008.

Ralph S. Cunningham

Âge : 68
Houston (Texas) É.-U.
Administrateur depuis 2003
Indépendant

Depuis le 1^{er} août 2007, M. Cunningham est administrateur et président et chef de la direction de EPE Holdings, LLC, l'unique commandité d'Enterprise GP Holdings L.P. (société de portefeuille ouverte de services d'énergie intermédiaires) et administrateur de DEP Holdings, LLC, l'unique commandité de Duncan Energy Partners L.P. (société ouverte de services d'énergie intermédiaires). Du 13 février 2006 jusqu'au 31 juillet 2007, il a exercé les fonctions de vice-président directeur de groupe et de chef de l'exploitation et, du 30 juin 2007 au 31 juillet 2007, celles de président et chef de la direction par intérim d'Enterprise Products GP, LLC, l'unique commandité d'Enterprise Products Partners L.P. (société ouverte de services d'énergie intermédiaires). En outre, il a agi à titre d'administrateur d'Enterprise Products GP, LLC, le commandité d'Enterprise Products Partners L.P. depuis février 2006. Il est également administrateur d'Agrium Inc. (société de produits chimiques agricoles) et administrateur et président du conseil de TETRA Technologies, Inc. (société de services énergétiques et de produits chimiques). Il a été président et chef de la direction de CITGO Petroleum Corporation (société d'énergie) de mai 1995 jusqu'à sa retraite en mai 1997. Dans le secteur sans but lucratif, il est membre du conseil consultatif de génie chimique de la Auburn University et du conseil consultatif de génie de la Auburn University.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie chimique (Auburn University) et d'une maîtrise ès sciences/doctorat en génie chimique (Ohio State University).

Membre du	Présence aux réunions en 2008	
Conseil d'administration	9 de 9	100 %
Comité de Cenovus ¹⁾	3 de 3	100 %
Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité	4 de 5	80 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 de 4	100 %

Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes

Agrium Inc.
DEP Holdings, LLC²⁾
Enterprise Products GP, LLC³⁾
EPE Holdings, LLC⁴⁾
TETRA Technologies, Inc.

Titres détenus

Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	0	44 955	2 256 741 \$	90 000 \$
2008	0	38 995	2 925 795 \$	

Patrick D. Daniel
 Âge : 62
 Calgary (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 2001
 Indépendant

M. Daniel est président et chef de la direction d'Enbridge Inc. (transport d'énergie) depuis janvier 2001 et en est administrateur depuis mai 2000. Il est membre de la haute direction d'Enbridge ou de la société qu'elle a remplacée depuis 1994 et est administrateur d'un certain nombre de filiales d'Enbridge. Il est administrateur d'Enerflex Systems Ltd. (fabricant de systèmes de compression). Il est membre du conseil d'examen nord-américain de American Air Liquide Holdings, Inc. (société de gaz industriels et médicaux et de services connexes). Dans le secteur sans but lucratif, M. Daniel est membre du conseil consultatif des entreprises de la faculté de commerce de la University of Alberta, membre du National Petroleum Council (comité consultatif sur le pétrole et le gaz naturel du secrétaire américain à l'énergie) et administrateur de la American Petroleum Institute.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (University of Alberta) et d'une maîtrise ès sciences (University of British Columbia), dans les deux cas en génie chimique.

Membre du	Présence aux réunions en 2008	
Conseil d'administration	9 de 9	100 %
Comité de vérification	5 de 5	100 %
Comité de Cenovus ¹⁾	3 de 3	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance ⁹⁾	2 de 2	100 %
Comité de retraite ¹⁰⁾	1 de 1	100 %

Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes

Enbridge Inc.
 Enerflex Systems Ltd.

Titres détenus

Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	39 348	42 338	4 100 637 \$	90 000 \$
2008	24 348	35 634	4 500 449 \$	90 000 \$

Ian W. Delaney
 Âge : 65
 Toronto (Ontario) Canada
 Administrateur depuis 1999
 Indépendant

M. Delaney est président du conseil de Sherritt International Corporation (société d'extraction de nickel, de cobalt et de houille et de production de pétrole, de gaz et d'électricité) depuis 1995 et assume les responsabilités supplémentaires de chef de la direction de Sherritt International Corporation depuis le 27 janvier 2009. Il est également président du conseil de The Westaim Corporation (société d'investissement en technologie) et administrateur d'OPTI Canada Inc. (société d'exploitation et de valorisation des sables bitumineux).

Membre du	Présence aux réunions en 2008	
Conseil d'administration	9 de 9	100 %
Comité de Cenovus ¹⁾	3 de 3	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 de 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance (vice-président)	4 de 4	100 %

Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes

OPTI Canada Inc.
 Sherritt International Corporation
 The Westaim Corporation

Titres détenus

Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	33 600	54 945	4 444 959 \$	90 000 \$
2008	133 600	47 832	13 612 843 \$	90 000 \$

Randall K. Eresman
 Âge : 50
 Calgary (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 2006
 Non indépendant

M. Eresman est devenu président et chef de la direction d'EnCana le 1^{er} janvier 2006. Lors de la fusion d'Alberta Energy Company Ltd. et de PanCanadian Energy Corporation en 2002, M. Eresman a été nommé vice-président directeur responsable de la division des activités terrestres en Amérique du Nord de la société et, en décembre 2002, il a été nommé chef de l'exploitation d'EnCana. Il s'est joint à Alberta Energy Company Ltd. en 1980 et a joué un rôle majeur dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, ainsi que dans l'expansion de l'installation de stockage de gaz de AECO. Il a été nommé vice-président d'AEC Oil & Gas, une division d'Alberta Energy Company Ltd., en 1996 et président d'AEC Oil & Gas Partnership en 1999. Dans le secteur sans but lucratif, M. Eresman est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise.

Il a acquis sa formation technique à la Northern Alberta Institute of Technology à Edmonton, en Alberta et est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (University of Wyoming) en génie pétrolier.

Membre du ¹¹⁾	Présence aux réunions en 2008	
Conseil d'administration	9 de 9	100 %
Comité de GasCo ¹⁾	2 de 2	100 %

Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes

Sans objet

Titres détenus

Année	Actions ordinaires ⁵⁾¹²⁾	DDVA ⁶⁾¹³⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	107 025	83 187	9 548 642 \$	90 000 \$
2008	125 563	52 273	13 343 035 \$	90 000 \$

Claire S. Farley
 Âge : 50
 Houston (Texas) É.-U.
 Administratrice depuis 2008
 Indépendante

M^{me} Farley est directrice conseil de Jefferies Randall & Dewey (experts-conseils du secteur mondial du pétrole et du gaz) depuis août 2008 et est également administratrice de FMC Technologies, Inc. (société mondiale de matériel et de services pétroliers et gaziers). Elle a été coprésidente de Jefferies Randall & Dewey de février 2005 à août 2008 et chef de la direction de Randall & Dewey (experts-conseils des opérations sur actifs pétroliers et gaziers) de septembre 2002 jusqu'en février 2005 lorsque Randall & Dewey est devenue le groupe de services bancaires d'investissement dans le pétrole et le gaz de Jefferies & Company, Inc. Elle a également été associée directrice de Castex Energy Partners (société en commandite fermée d'exploration et de production ayant des actifs dans le sud de la Louisiane) d'août 2008 à janvier 2009. M^{me} Farley a une connaissance approfondie des activités d'exploration pétrolière et gazière, de l'expansion d'entreprise et de la commercialisation, ayant passé 18 ans (de 1981 à 1999) au service de Texaco, Inc. où elle a occupé les fonctions de chef de la direction de HydroTexaco, de présidente de sa division de production nord-américaine et de présidente de l'exploration et des nouvelles entreprises à risque mondiales. Elle a également occupé le poste de chef de la direction de deux jeunes entreprises de démarrage : Intelligent Diagnostics Corporation (d'octobre 1999 à janvier 2001) et de Trade-Ranger Inc. (de janvier 2001 à mai 2002).

Elle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en géologie de prospection (Emory University).

Membre du	Présence aux réunions en 2008	
Conseil d'administration	7 de 7	100 %
Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité ¹⁴⁾	2 de 2	100 %
Comité de GasCo ¹⁾	2 de 2	100 %
Comité des réserves ¹⁴⁾	3 de 3	100 %

Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes

FMC Technologies, Inc.

Titres détenus

Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	0	10 097	506 869 \$	90 000 \$
2008	0	s.o.	0 \$	

Michael A. Grandin
 Âge : 64
 Calgary (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 1998
 Indépendant

M. Grandin est administrateur de sociétés. Il est administrateur de BNS Split Corp. Il (société de placement). Il a été président et chef de la direction de la Fiducie houillère canadienne Fording de février 2003 à octobre 2008 lorsque cette entité a été acquise par Teck Cominco Limited. Il a été président de PanCanadian Energy Corporation d'octobre 2001 à avril 2002 lorsque celle-ci a fusionné avec Alberta Energy Company Ltd. pour former EnCana. Il a également été vice-président directeur et chef des finances de Canadien Pacifique Limitée de décembre 1997 à octobre 2001. M. Grandin a été le doyen de la Haskayne School of Business de la University of Calgary d'avril 2004 à janvier 2006. Dans le secteur sans but lucratif, il est administrateur de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie (University of Alberta) et d'une maîtrise en administration des affaires (Harvard).

Membre du	Présence aux réunions en 2008	
Conseil d'administration	9 de 9	100 %
Comité de Cenovus (président) ¹⁾	3 de 3	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (président)	4 de 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	4 de 4	100 %
Comité des réserves	4 de 4	100 %

Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes

BNS Split Corp. II

Titres détenus

Année	Actions ordinaires ⁵⁾¹⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	41 040	42 150	4 176 138 \$	90 000 \$
2008	10 000	35 992	3 450 780 \$	

Barry W. Harrison
 Âge : 68
 Calgary (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 1996
 Indépendant

M. Harrison est administrateur de sociétés et homme d'affaires indépendant. Il est administrateur et président d'Eastgate Minerals Ltd. (société fermée de pétrole et de gaz). Il est également président du conseil et administrateur de La Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa (société canadienne d'assurance de biens et de dommages) et des sociétés apparentées à cette dernière, La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Wawanesa et la filiale aux États-Unis, Wawanesa General Insurance Company, dont le siège social est situé en Californie.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et en administration bancaire (Colorado College) et d'un baccalauréat en droit (University of British Columbia).

Membre du	Présence aux réunions en 2008	
Conseil d'administration	9 de 9	100 %
Comité de vérification (président)	5 de 5	100 %
Comité de GasCo ¹⁾	2 de 2	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	4 de 4	100 %

Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes

Sans objet

Titres détenus

Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	6 434	39 670	2 314 421 \$	90 000 \$
2008	6 434	33 837	3 021 533 \$	

Valerie A.A. Nielsen
 Âge : 63
 Calgary (Alberta) Canada
 Administratrice depuis 1990
 Indépendante

M^{me} Nielsen est administratrice de sociétés. Elle est administratrice du Fonds de revenu Wajax (entité diversifiée spécialisée dans la vente et le service après-vente de pièces et l'entretien de matériel roulant, de moteurs diesel et de composantes industrielles). Dans le secteur sans but lucratif, elle est administratrice du Comité olympique canadien. Elle a été membre et présidente d'un groupe consultatif sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), sur l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA) et sur les questions de commerce international touchant l'énergie, les produits chimiques et les matières plastiques de 1986 à 2002.

Elle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) (Dalhousie University).

Membre du		Présence aux réunions en 2008		
Conseil d'administration		9 de 9	100 %	
Comité de Cenovus ¹⁾		3 de 3	100 %	
Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité (présidente)		5 de 5	100 %	
Comité des réserves		4 de 4	100 %	
Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes				
Fonds de revenu Wajax				
Titres détenus				
Année	Actions ordinaires⁵⁾	DDVA⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA⁷⁾	Minimum requis⁸⁾
2009	44 217	55 285	4 995 000 \$	
2008	44 936	48 144	6 983 792 \$	90 000 \$

David P. O'Brien, O.C.
 Âge : 67
 Calgary (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 1990
 Indépendant

M. O'Brien est président du conseil d'EnCana et président du conseil de la Banque Royale du Canada. Il est administrateur de Molson Coors Brewing Company (société de brasserie mondiale) et de TransCanada Corporation (services dans le domaine de l'énergie et des pipelines) et d'Enerplus Resources Fund (fiducie d'énergie ouverte). Il est également administrateur d'autres sociétés fermées liées à l'énergie. Auparavant, il a été président du conseil à partir de 1990 et chef de la direction par intérim de PanCanadian Energy Corporation d'octobre 2001 à avril 2002 lorsque celle-ci a fusionné avec Alberta Energy Company Ltd. pour former EnCana. Il a été président du conseil, président et chef de la direction de Canadien Pacifique Limitée (énergie, hôtels et transport) de mai 1996 à octobre 2001. Dans le secteur sans but lucratif, il est administrateur du C.D. Howe Institute et chancelier de l'Université Concordia et est membre du Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du Canada.

Il est titulaire d'un baccalauréat en droit civil (Université McGill), d'un baccalauréat ès arts en économie avec mention (Collège Loyola), ainsi que d'un doctorat honorifique en droit civil (Université Bishops) et d'un baccalauréat honorifique en commerce appliqué et entrepreneuriat (international) (Mount Royal College). M. O'Brien a été nommé officier de l'Ordre du Canada en décembre 2008.

Membre du¹⁶⁾		Présence aux réunions en 2008		
Conseil d'administration		9 de 9	100 %	
Comité de GasCo (président) ¹⁾		2 de 2	100 %	
Comité des candidatures et de gouvernance (président)		4 de 4	100 %	
Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes				
Enerplus Resources Fund Molson Coors Brewing Company Banque Royale du Canada TransCanada Corporation				
Titres détenus				
Année	Actions ordinaires^{5) 15)}	DDVA⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA⁷⁾	Minimum requis⁸⁾
2009	20 722	46 585	3 378 811 \$	
2008	20 722	39 391	4 510 278 \$	840 000 \$

Jane L. Peverett
 Âge : 50
 West Vancouver
 (Colombie-Britannique) Canada
 Administratrice depuis 2003
 Indépendante

M^{me} Peverett est administratrice de sociétés. Elle est administratrice de Northwest Natural Gas Company (distribution de gaz naturel aux États-Unis) et de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. M^{me} Peverett a été présidente et chef de la direction de BC Transmission Corporation (transport d'électricité) du 11 avril 2005 au 15 janvier 2009 et était auparavant vice-présidente des services d'entreprise et chef des finances (à partir de juin 2003). Elle a été présidente de Union Gas Limited d'avril 2002 à mai 2003, présidente et chef de la direction d'avril 2001 à avril 2002, vice-présidente principale des ventes et de la commercialisation de juin 2000 à avril 2001 et chef des finances de mars 1999 à juin 2000. Dans le secteur sans but lucratif, elle est membre du cabinet de Centraide de Vancouver et Fellow de la Society of Management Accountants (FCMA).

Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce (McMaster University) et d'une maîtrise en administration des affaires (Queen's University) et d'un certificat d'analyste en valeurs mobilières au Canada et a obtenu son titre de comptable en management accréditée.

Membre du		Présence aux réunions en 2008		
Conseil d'administration		9 de 9	100 %	
Comité de vérification		5 de 5	100 %	
Comité de GasCo ¹⁾		2 de 2	100 %	
Comité des ressources humaines et de la rémunération ¹⁷⁾		3 de 3	100 %	
Comité de retraite ¹⁰⁾		1 de 1	100 %	
Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes				
Banque Canadienne Impériale de Commerce Northwest Natural Gas Company				
Titres détenus				
Année	Actions ordinaires⁵⁾	DDVA⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA⁷⁾	Minimum requis⁸⁾
2009	0	36 444	1 829 489 \$	
2008	0	30 688	2 302 521 \$	90 000 \$

Allan P. Sawin
 Âge : 53
 Edmonton (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 2007
 Indépendant

M. Sawin est président de Bear Investments Inc. (société de placement fermée). De 1990 jusqu'à leur vente à CCS Income Trust en mai 2006, il a été président, administrateur et copropriétaire de Grizzly Well Servicing Inc. et de sociétés apparentées (sociétés fermées de services de champs pétrolifères exploitant des appareils de forage et de service dans l'Ouest canadien). Il est également administrateur d'un certain nombre de sociétés fermées. Dans le secteur sans but lucratif, il est l'ancien président du conseil de la fondation de l'Hôpital universitaire où il agit comme fiduciaire et est administrateur et secrétaire du club de football des Eskimos d'Edmonton.

Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce (University of Alberta) et a obtenu sa désignation de comptable agréé (Alberta).

Membre du		Présence aux réunions en 2008		
Conseil d'administration		9 de 9	100 %	
Comité de vérification		5 de 5	100 %	
Comité de GasCo ¹⁾		2 de 2	100 %	
Comité des ressources humaines et de la rémunération		4 de 4	100 %	
Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes				
Sans objet				
Titres détenus				
Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	10 054	16 130	1 314 437 \$	
2008	8 010	10 048	1 354 892 \$	90 000 \$

Wayne G. Thomson
 Âge : 57
 Calgary (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 2007
 Indépendant

Depuis février 2005, M. Thomson est président et administrateur de Virgin Resources Limited (petite société d'exploration pétrolière et gazière internationale fermée qui concentre ses activités au Yémen). Il est également administrateur de TG World Energy Corp. (société d'exploration pétrolière et gazière internationale cotée à la Bourse TSX de croissance) et administrateur de plusieurs sociétés fermées. Avant 2001, il a été président et administrateur de sociétés fermées dans le secteur du pétrole et du gaz, notamment de Hadrian Energy Corp., de Gardiner Exploration Limited et de Petrocorp Exploration Limited (société pétrolière et gazière de la Nouvelle-Zélande), division de Fletcher Challenge (une société ouverte). Il était également président de Gardiner Oil and Gas Limited lorsqu'elle était cotée à la Bourse de Toronto.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie mécanique (Université du Manitoba).

Membre du		Présence aux réunions en 2008		
Conseil d'administration		9 de 9	100 %	
Comité de Cenovus ¹⁾		3 de 3	100 %	
Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité		5 de 5	100 %	
Comité des réserves		4 de 4	100 %	
Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes				
TG World Energy Corp.				
Titres détenus				
Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	0	15 296	767 859 \$	
2008	0	10 048	753 901 \$	90 000 \$

Clayton H. Woitas
 Âge : 60
 Calgary (Alberta) Canada
 Administrateur depuis 2008
 Indépendant

M. Woitas est président du conseil et chef de la direction de Range Royalty Management Ltd. (société fermée axée sur l'acquisition de droits de redevances dans la production de pétrole et du gaz naturel de l'Ouest canadien). Il est administrateur de NuVista Energy Ltd. (société pétrolière et gazière ouverte) et d'Enerplus Resources Fund (fiducie d'énergie ouverte). Il est également administrateur de plusieurs sociétés fermées du secteur de l'énergie et membre de plusieurs conseils consultatifs du même secteur. M. Woitas a été le président du conseil, président et chef de la direction de la société fermée Profico Energy Management Ltd. (société axée sur la prospection et la production de gaz naturel dans l'Ouest canadien) dont il est le fondateur de janvier 2000 à juin 2006. Avant avril 2000, il était administrateur, président et chef de la direction de Renaissance Energy Ltd. (société ouverte axée sur le secteur de l'énergie de l'Ouest canadien).

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil (University of Alberta).

Membre du		Présence aux réunions en 2008		
Conseil d'administration		9 de 9	100 %	
Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité ¹⁴⁾		2 de 2	100 %	
Comité de GasCo ¹⁾		2 de 2	100 %	
Comité des réserves ¹⁴⁾		3 de 3	100 %	
Membre du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes				
Enerplus Resources Fund NuVista Energy Ltd.				
Titres détenus				
Année	Actions ordinaires ⁵⁾	DDVA ⁶⁾	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA ⁷⁾	Minimum requis ⁸⁾
2009	20 000	10 123	1 512 175 \$	
2008	0	5 000	375 150 \$	90 000 \$

- 1) Le 4 juin 2008, le conseil d'administration a créé le comité de GasCo et le comité de Cenovus et les a chargé de la supervision de la planification stratégique, de la gouvernance et d'autres questions concernant chacune des deux entités ouvertes distinctes qui seraient issues de la restructuration d'entreprise proposée annoncée le 11 mai 2008. Reportez-vous à la rubrique « Énoncé relatif aux pratiques de gouvernance – Comités créés pour l'arrangement proposé » pour un complément d'information.
- 2) L'unique commandité de Duncan Energy Partners L.P.
- 3) L'unique commandité d'Enterprise Products Partners L.P.
- 4) L'unique commandité d'Enterprise GP Holdings L.P.
- 5) Les renseignements se rapportant aux actions ordinaires ont été donnés par chaque candidat en date du 28 février 2009 et du 29 février 2008.
- 6) Les renseignements se rapportant aux droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») que détiennent les administrateurs sont en date du 28 février 2009 et du 29 février 2008. Pour obtenir un complément d'information au sujet des DDVA que détiennent les administrateurs, reportez-vous à la rubrique « Compte rendu de la rémunération des dirigeants – Rémunération des administrateurs ».
- 7) La « Valeur marchande totale des actions ordinaires et des DDVA » a été calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires et de DDVA que détenait chaque candidat au 28 février 2009 à l'égard de 2009 et au 29 février 2008 à l'égard de 2008 par le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto à chacune de ces dates (50,20 \$ et 75,03 \$, respectivement), mais ne tient pas compte de la valeur de toute option non levée applicable indiquée aux notes 12) et 15).
- 8) En 2004, EnCana a adopté des lignes directrices révisées sur l'actionariat à l'intention des administrateurs, obligeant chacun d'eux, au plus tard le 1^{er} janvier 2008 ou cinq ans après la date à laquelle il est devenu administrateur, selon la dernière éventualité, à acheter des actions ordinaires ou à détenir des DDVA d'un montant au moins égal en valeur, déterminé en fonction du cours du marché des actions ordinaires, à trois fois l'acompte sur rémunération annuelle reçu par l'administrateur ou le président du conseil en cette qualité. Reportez-vous à la rubrique « Compte rendu de la rémunération des dirigeants – Rémunération des administrateurs ».
- 9) M. Daniel s'est joint au comité des candidatures et de gouvernance au cours du deuxième trimestre de 2008.
- 10) Le 21 avril 2008, le conseil d'administration a transféré les responsabilités spécifiques du comité de retraite au comité des ressources humaines et de la rémunération.
- 11) À titre de dirigeant d'EnCana et d'administrateur non indépendant, M. Eresman n'est membre d'aucun des comités du conseil, sauf les comités de GasCo et de Cenovus. En ce qui concerne le comité de Cenovus, M. Eresman n'a assisté à aucune réunion en 2008 et n'y assiste qu'au besoin.
- 12) Reportez-vous à la rubrique « Compte rendu de la rémunération des dirigeants » pour un complément d'information au sujet des attributions d'options d'achat d'actions ordinaires octroyées à M. Eresman à titre de dirigeant d'EnCana.
- 13) Une partie des DDVA que détient M. Eresman ont été attribués le 18 décembre 2002 au moyen d'une attribution individuelle de DDVA dans le cadre du régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des employés (le « régime de DDVA ») et ont été acquis en parts égales les 17 avril 2003, 2004 et 2005. Une autre partie des DDVA ont été émis dans le cadre du régime de DDVA à la conversion de 50 pour cent de la prime de haut rendement de 2008 de M. Eresman en DDVA. Pour un complément d'information concernant les DDVA que détient M. Eresman, reportez-vous à la rubrique « Compte rendu de la rémunération des dirigeants – Rapport sur la rémunération – Ententes en matière de régime de retraite – Ententes en matière de rémunération différée ».
- 14) M^{me} Farley et M. Woitas se sont tous deux joints au comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité et au comité des réserves au cours du deuxième trimestre de 2008.

- 15) Outre les actions ordinaires indiquées comme étant détenues par MM. Grandin et O'Brien, le tableau suivant résume toutes les attributions à base d'options en cours de validité octroyées à MM. Grandin et O'Brien au 31 décembre 2008.

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Date d'attribution	Prix de levée de l'option (\$ CA)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options non levées dans le cours* (\$ US)
Michael A. Grandin	41 040 82 080	7 févr. 1999 7 févr. 2000	11,19 11,62	7 févr. 2009 7 févr. 2010	1 533 902,09 3 038 982,78
David P. O'Brien	50 000	7 févr. 2000	11,62	7 févr. 2010	1 851 232,20

* La valeur des options non levées dans le cours est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2008 de 56,96 \$ CA à la Bourse de Toronto et a été convertie de dollars canadiens en dollars américains aux fins de la présente note en utilisant le taux de change au 31 décembre 2008 de 1,00 \$ CA = 0,8166 \$ US.

- 16) En plus d'être membre du comité des candidatures et de gouvernance et du comité de GasCo, M. O'Brien est membre d'office sans droit de vote de tous les autres comités. En tant que membre d'office sans droit de vote, M. O'Brien assiste aux réunions lorsque son horaire le lui permet et peut voter lorsque son vote est nécessaire pour atteindre le quorum fixé.
- 17) M^{me} Peverett s'est jointe au comité des ressources humaines et de la rémunération au cours du deuxième trimestre de 2008.

Pour obtenir des renseignements sur les interdictions d'opération sur valeurs, les faillites, les pénalités ou les sanctions dont ont fait l'objet au cours des dix dernières années les candidats aux postes d'administrateurs d'EnCana et les sociétés au sein desquelles ils ont agi à titre d'administrateurs, reportez-vous à la rubrique « Administrateurs et dirigeants » de notre notice annuelle datée du 20 février 2009, qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire d'information.

En date du 28 février 2009, le nombre d'actions ordinaires dont les administrateurs et les membres de la haute direction d'EnCana étaient propriétaires véritables, le nombre d'actions ordinaires détenues par des employés suivant les régimes d'épargne d'EnCana, ainsi que le nombre total d'actions ordinaires visées par des options d'achat totalisaient environ 47,5 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 5,9 pour cent des actions avec droit de vote d'EnCana après dilution. De plus, les administrateurs, les membres de la haute direction et les employés détenaient 773 724 droits différés à la valeur d'actions.

La direction d'EnCana n'a aucune raison de penser que l'un ou l'autre des candidats désignés précédemment sera dans l'impossibilité d'agir en tant qu'administrateur, mais si l'un d'eux devait céder sa place pour quelque raison que ce soit avant l'assemblée, les personnes désignées sur le formulaire de procuration joint aux présentes exerceront les droits de vote afférents aux actions ordinaires pour lesquelles elles ont été nommées fondés de pouvoir selon leur bon jugement.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Le conseil recommande que soit nommé le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, de Calgary, en Alberta, à titre de vérificateurs d'EnCana pour un mandat se terminant à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs du conseil d'administration à fixer la rémunération des vérificateurs. Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ou son prédécesseur, agit comme vérificateurs d'EnCana depuis plus de cinq années consécutives.

Des représentants de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. assisteront à l'assemblée et auront l'occasion de faire une déclaration s'ils le souhaitent et répondront aux questions appropriées.

RÉMUNÉRATION DES VÉRIFICATEURS

Le tableau suivant présente les honoraires que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a facturés à la société pour les services professionnels rendus au cours des deux exercices 2008 et 2007.

	2008	2007
	(en milliers de \$ US)	
Honoraires de vérification ¹⁾	4 060	4 038
Honoraires liés à la vérification ²⁾	1 053	153
Honoraires en fiscalité ³⁾	1 408	847
Tous les autres honoraires ⁴⁾	5	35
TOTAL	6 526	5 073

- 1) Les honoraires de vérification représentent la rémunération pour la vérification des états financiers annuels d'EnCana ou pour les services qui sont habituellement fournis à l'occasion des dépôts ou des missions prévus par la loi et la réglementation.
- 2) Les honoraires liés à la vérification représentent la rémunération pour les missions de certifications et les services connexes qui sont raisonnablement liés à la réalisation de la vérification ou de l'examen des états financiers d'EnCana et qui ne sont pas des honoraires de

vérification. Au cours des exercices 2008 et 2007, les services de cette catégorie comprenaient les contrôles diligents à l'égard des acquisitions et des dessaisissements, la recherche à l'égard de questions comptables et de questions liées à la vérification et l'examen de la communication des réserves.

- 3) Les honoraires en fiscalité représentent la rémunération pour les services de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Au cours des exercices 2008 et 2007, les services de cette catégorie comprenaient l'aide et les conseils à l'égard de la préparation des déclarations de revenus des sociétés et les services fiscaux à l'étranger.
- 4) Au cours des exercices 2008 et 2007, les services de cette catégorie comprenaient le paiement de frais de mise à jour liés à un outil de recherche qui donne accès à une importante bibliothèque d'information financière et de certification et à un ensemble de documents de travail utilisés par le groupe de vérification interne d'EnCana.

EnCana ne s'est pas prévalu de la dispense de *minimum* prévue au sous-alinéa (c)(7)(i)(C) de la règle 2-01 du Règlement S-X de la Securities and Exchange Commission des États-Unis en 2007 ou en 2008.

COMPTE RENDU DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Nous sommes tenus de déclarer tous les montants figurant dans le présent compte rendu de la rémunération des dirigeants dans la même monnaie que celle que nous utilisons pour la communication des renseignements financiers, soit le dollar US. Nous avons calculé les montants en dollars US en utilisant un taux de change de 1,00 \$ CA = 0,9381 \$ US (à moins d'indication contraire), qui est le taux de change moyen de dollars canadiens convertis en dollars US au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Introduction

Chez EnCana, nous sommes tributaires du rendement de membres de la haute direction dotés d'une solide formation, expérimentés et déterminés pour qu'ils assurent le leadership et l'orientation stratégique nécessaires à la gestion d'une grande entreprise pétrolière et gazière parvenue à haut niveau et dans l'intérêt fondamental de nos actionnaires. Notre plan de rémunération des dirigeants est conçu pour attirer, motiver, récompenser et conserver nos membres de la haute direction et pour encourager un rendement exceptionnel à court et à long termes en nous assurant toujours que les intérêts de nos membres de la haute direction correspondent à ceux de nos actionnaires.

À titre de société d'énergie nord-américaine de premier plan, nous nous efforçons d'être un partenaire de confiance dans les collectivités où nous travaillons et vivons. Notre priorité stratégique est mise sur les zones de ressources, tant de pétrole que de gaz naturel, qui sont d'importantes accumulations continues d'hydrocarbures capables d'alimenter une croissance de production régulière et fiable pendant des décennies. En janvier 2007, afin de contribuer à cette priorité stratégique, nous avons créé une entreprise intégrée de pétrole. Notre priorité stratégique, combinée à la sincérité, à la

dominance technique et à l'enthousiasme de nos employés au Canada et aux États-Unis, est essentielle pour que nous puissions accomplir notre mission de fournir de l'énergie dans toute l'Amérique du Nord.

Notre conception de la rémunération et nos objectifs

Nous concevons la rémunération en nous fondant sur les objectifs clés suivants :

- Nous voulons être un employeur d'excellence dans chaque région où nous exerçons nos activités et où nous livrons concurrence pour attirer les meilleurs éléments.
- Notre rémunération est axée sur les résultats et comprend des salaires concurrentiels, des avantages sociaux, des primes incitatives annuelles et des programmes incitatifs à long terme comme les options d'achat d'actions ainsi que des prestations de retraite et autres avantages de retraite.
- Pour rétribuer nos employés, y compris nos membres de la haute direction, nous utilisons un cadre global de rémunération permettant une différenciation nette du salaire en fonction du rendement personnel, du rendement de l'équipe et du rendement de la société.
- Notre rémunération totale se veut concurrentielle et est conçue afin de positionner la rémunération de nos employés, y compris nos membres de la haute direction, dans le quartile supérieur d'un groupe de comparaison pour récompenser un rendement exceptionnel. Dans un même ordre d'idées, un rendement inférieur de la société se traduit par une rémunération totale inférieure au moyen de nos attributions de primes incitatives annuelles, de nos programmes de primes incitatives à long terme et de l'administration de notre budget des salaires de base.
- En raison de la nature cyclique de notre secteur et de notre entreprise, la rémunération globale de nos employés, y compris nos membres de la haute direction, peut être influencée à la hausse ou à la baisse par les variations des prix des marchandises. Nous nous assurons de

comprendre parfaitement cette incidence en procédant à des tests sur la rémunération de nos membres de la haute direction (à la fois prospective et rétrospective) en fonction de divers scénarios de rendement possibles.

Afin de suivre de près nos résultats, nous participons à des enquêtes annuelles sur la rémunération qui sont effectuées par des consultants et qui fournissent une analyse des salaires, des avantages sociaux et autres formes de rémunération et programmes incitatifs d'importantes sociétés pétrolières et gazières au Canada et aux États-Unis. Nous utilisons ces renseignements pour comparer notre plan de rémunération avec ceux de notre groupe de comparaison afin de nous assurer que nous sommes concurrentiels et que nous rémunérons nos employés, y compris nos membres de la haute direction, en suivant le marché quant à leurs compétences et à leur apport.

Notre plan de rémunération est supervisé et administré par notre comité des ressources humaines et de la rémunération (notre « comité RHR »). Les responsabilités du comité RHR comportent les suivantes :

- Examiner la rémunération de notre président et chef de la direction et faire des recommandations à ce titre à notre conseil.
- Autoriser la rémunération de nos autres membres de la haute direction et en faire rapport au conseil.
- Autoriser les attributions de primes incitatives à long terme comme les options d'achat d'actions et les droits à la plus-value d'actions à nos employés, y compris nos membres de la haute direction. Les attributions sont effectuées conformément à notre régime d'options d'achat d'actions des employés clés (le « régime OAAE ») et à notre régime de droits à la plus-value des actions des employés. Ces régimes ont été approuvés par notre conseil et, dans le cas du régime OAAE, par nos actionnaires.
- Examiner et surveiller chaque année la conception et l'efficacité du plan de rémunération pour l'ensemble d'EnCana.
- Examiner la planification de la relève à l'égard de nos membres de la haute direction et faire des recommandations à notre conseil.
- Examiner et approuver les questions relatives aux programmes de retraite et de placement et, au besoin, les recommander au conseil en vue de son approbation.

Pour aider le comité RHR à s'acquitter de ses responsabilités, notre comité RHR reçoit des rapports du conseiller externe d'EnCana à la direction, Towers Perrin, portant sur le caractère concurrentiel de la rémunération de nos membres de la haute direction et sur l'efficacité de notre plan de rémunération dans son ensemble. Plus particulièrement, Towers Perrin fournit des renseignements et des conseils quant aux aspects suivants :

- Étude du caractère concurrentiel des salaires de base, des attributions de primes incitatives annuelles et de primes incitatives à long terme à nos membres de la haute direction.

- Mise à jour des tendances et des pratiques exemplaires des questions relevant des ressources humaines (y compris les plans de rémunération) en effectuant des enquêtes sur la rémunération et la main-d'œuvre ainsi que d'autres méthodes de recherche.
- Des commentaires et des conseils généraux en ce qui concerne la conception de nos plans de rémunération, y compris le programme de primes incitatives annuelles et les programmes de primes incitatives à long terme.
- Des conseils et une analyse à l'égard des questions touchant la retraite, y compris agir à titre d'actuaire et de conseiller d'EnCana pour nos régimes de retraite et à titre de conseiller en gestion d'actifs pour nos régimes de retraite et de placement.

De plus, le comité RHR retient les services de Hewitt Associates pour obtenir des conseils et une perspective en toute indépendance en ce qui concerne les pratiques de rémunération et leur conception et les tendances du marché. Plus particulièrement, Hewitt Associates fournit des renseignements et des conseils quant aux aspects suivants :

- Des commentaires et des conseils sur les recommandations de la direction, les conseils et les renseignements reçus de Towers Perrin et d'autres documents fournis au comité RHR concernant les membres de la haute direction d'EnCana.
- Les questions de réglementation et de gouvernance portant sur l'exécution du mandat du comité RHR.

Notre plan de rémunération

Nous avons conçu notre plan de rémunération pour attirer, motiver, récompenser et conserver les gens dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs stratégiques et d'exploitation. Bien que la présente analyse de la rémunération se penche plus particulièrement sur la rémunération des dirigeants, nous croyons fournir généralement les mêmes éléments de rémunération et types d'incitatifs à nos employés, peu importe leur niveau dans la hiérarchie, de notre président et chef de la direction à nos employés à temps plein au niveau d'entrée.

Nos programmes incitatifs sont conçus pour assurer un lien étroit entre les résultats et les récompenses. Nos programmes actuels mettent l'accent sur le respect de critères de rendement déterminés qui sont conçus pour faire correspondre étroitement nos objectifs avec l'orientation stratégique d'EnCana et les intérêts de nos actionnaires.

Éléments de la rémunération totale

Le tableau suivant des éléments de rémunération présente un survol des éléments clés de notre structure de rémunération totale. Nous y décrivons l'objectif que nous cherchons à atteindre avec chaque élément, la raison d'être de chaque élément et ce que récompense chaque élément. Bien que nous puissions mettre en œuvre des programmes ponctuels spéciaux dans des circonstances exceptionnelles, ils ne font pas partie de notre plan de rémunération régulier.

Tableau des éléments de la rémunération

Élément de la rémunération	Objectif et raison d'être	Ce que récompense l'élément
Salaire de base	Procurer un niveau médian de base de rémunération fixe, ce qui reflète la pratique du marché.	L'expérience, l'expertise, la connaissance et l'ampleur des responsabilités.
Régime de primes incitatives annuelles que nous appelons notre régime de primes de haut rendement	Prévoir une composante de la rémunération qui récompense le rendement et les résultats à court terme du membre de la haute direction, de son équipe et d'EnCana dans son ensemble, ce qui reflète la pratique du marché.	Atteinte des objectifs à court terme de la société et des objectifs de rendement personnels.
Régime de primes incitatives à long terme	Faire correspondre les intérêts à long terme du membre de la haute direction avec les intérêts des actionnaires par d'importants avoirs en actions, récompenser l'atteinte des objectifs de rendement à long terme et aider à conserver à long terme nos membres de la haute direction. Nous offrons des options d'achat d'actions, ce qui reflète la pratique du marché, bien que nous ayons ajouté un élément de mesure du rendement pour l'acquisition des deux tiers des options d'achat d'actions attribuées.	Résultats au titre du rendement à long terme et de l'augmentation du cours des actions.
Autres ententes de rémunération et avantages indirects	Procurer un plan de rémunération totale qui soit concurrentiel, y compris la rémunération quant à certains avantages et avantages indirects en sus du salaire, ce qui reflète la pratique du marché.	L'expérience, l'expertise, la connaissance et la portée des responsabilités.
Prestation de retraite et autres avantages liés à la retraite	Procurer un régime de retraite concurrentiel pour faciliter la sécurité financière à long terme de nos membres de la haute direction et aider à conserver nos membres de la haute direction, ce qui reflète la pratique du marché.	L'expérience, l'expertise, la connaissance et l'ampleur des responsabilités.

Nous utilisons l'expression « rémunération totale » pour désigner tous les éléments de la rémunération indiqués dans le tableau des éléments de la rémunération précédent. Lorsque nous utilisons l'expression « rémunération totale directe », nous renvoyons à la rémunération totale à l'exclusion des prestations de retraite et autres avantages liés à la retraite ainsi qu'aux autres ententes de rémunération et éléments d'avantages indirects de notre plan.

Nous utilisons l'expression « chef de la direction » lorsque nous parlons de notre président et chef de la direction et l'expression « membres de la haute direction visés » lorsque nous parlons collectivement de notre chef des finances et des trois membres de la haute direction les mieux rémunérés.

En 2008, nous déclarerons l'information à l'égard de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés, soit :

Randall K. Eresman

Président et chef de la direction

Brian C. Ferguson

Vice-président directeur et chef des finances

Jeff E. Wojahn

Vice-président directeur (président, division des États-Unis)

Michael M. Graham

Vice-président directeur (président, division des contreforts canadiens)

Donald T. Swystun

Vice-président directeur (président, division des plaines canadiennes)

Comparaison des données sur le marché et notre groupe de comparaison

Chez EnCana, nous ciblons la rémunération totale directe de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés à un niveau qui est conforme à la rémunération totale offerte par les sociétés de notre groupe de comparaison à leurs membres de la haute direction. Plus particulièrement, nous ciblons la rémunération totale directe de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés dans le

50^e percentile de notre groupe de comparaison tout en laissant la porte ouverte à une rémunération supérieure dans le cas d'un rendement supérieur. Pour faire cette comparaison, nous avons défini un groupe de comparaison englobant des sociétés pétrolières et gazières nord-américaines de taille et de complexité analogues à celles d'EnCana et nous avons en considération la valeur d'entreprise, la capitalisation boursière et les produits d'exploitation.

Dans le cadre de la dernière enquête que nous avons réalisée pour notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés, nous avons recensé les 17 sociétés suivantes dans notre groupe de comparaison :

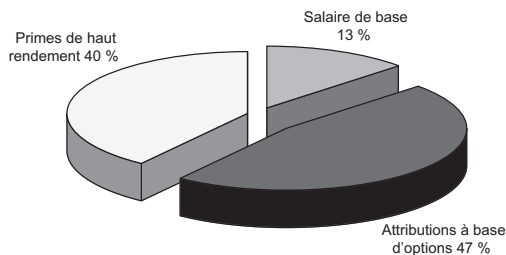
- Anadarko Petroleum Corporation
- Apache Corporation
- Canadian Natural Resources Limited
- Chesapeake Energy Corporation
- Devon Energy Corporation
- EOG Resources, Inc.
- Hess Corporation
- Husky Energy Inc.
- Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
- Marathon Oil Corporation
- Murphy Oil Corporation
- Nexen Inc.
- Occidental Petroleum Corporation
- Petro-Canada
- Suncor Énergie Inc.
- Société d'énergie Talisman Inc.
- XTO Energy Inc.

En fonction des dernières données sur le marché pour notre groupe de comparaison, nous avons déterminé que la rémunération totale directe de notre chef de la direction en 2008 se situait environ dans le 52^e percentile de notre groupe de comparaison. Sa rémunération totale directe de 2008 comprend son salaire de base, sa prime de haut rendement pour 2008 qui lui a été versée en 2009 et l'attribution de sa prime incitative à long terme en 2008.

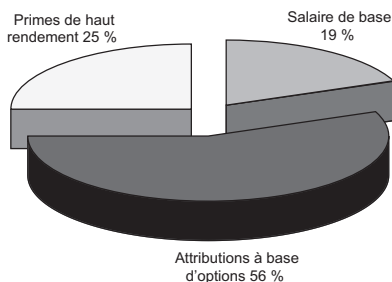
Dans le cas de nos membres de la haute direction visés, nous avons déterminé que, en tant que groupe, leur rémunération totale directe pour 2008 s'établissait, en moyenne, environ dans le 59^e percentile de notre groupe de comparaison.

Les graphiques suivants illustrent chacun des éléments de la rémunération totale directe de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés en proportion du montant total de leur rémunération totale directe.

Président et chef de la direction



Membres de la haute direction visés



Comme les graphiques précédents le signalent, en 2008, plus de 87 pour cent de la rémunération totale directe de notre chef de la direction et plus de 81 pour cent de la rémunération totale directe de nos membres de la haute direction visés, en moyenne, ont été offertes sous forme de rémunération incitative liée au rendement. Nous croyons que le fait de privilégier la rémunération liée au rendement fait correspondre étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction avec les intérêts de nos actionnaires. Le texte qui suit est un exposé portant sur chaque élément de la rémunération totale de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés et des décisions spécifiques prises par notre comité RHR en 2008 en ce qui concerne chaque élément de la rémunération.

Salaire de base

Tous les ans, notre comité RHR recommande le salaire de base annuel de notre chef de la direction, Randall K. Eresman, en vue de son approbation par notre conseil et approuve les salaires de base annuels de nos membres de la haute direction visés en prenant en considération les recommandations de notre chef de la direction. Ce faisant, le comité RHR évalue les facteurs suivants :

- la comparaison avec les dernières données sur le marché après avoir tenu compte de la taille et de la nature de notre entreprise;

- l'expérience;
- le rendement personnel;
- l'orientation stratégique.

Les salaires de base sont examinés tous les ans, les rajustements prenant effet le 1^{er} avril de chaque année. Les salaires de base peuvent être rajustés à d'autres moments de l'année à l'occasion d'une promotion ou d'autres changements de rôle ou des responsabilités.

Le 1^{er} avril 2008, le salaire de base annuel de M. Eresman était de 1 266 435 \$. Notre comité RHR croit que ce montant de salaire de base représente une rémunération annuelle fixe semblable à celle payée à d'autres chefs de la direction de notre groupe de comparaison. Le salaire de base annuel représente 13 pour cent de la rémunération totale directe de M. Eresman en 2008.

Le 1^{er} avril 2008, les salaires de base annuels de nos membres de la haute direction visés étaient les suivants :

Brian C. Ferguson Vice-président directeur et chef des finances	539 408 \$
Jeff E. Wojahn Vice-président directeur (président, division des États-Unis)	614 456 \$
Michael M. Graham Vice-président directeur (président, division des contreforts canadiens)	562 860 \$
Donald T. Swystun Vice-président directeur (président, division des plaines canadiennes)	422 145 \$

Le salaire de base annuel de nos membres de la haute direction visés représente, en moyenne, 19 pour cent de la rémunération totale directe des membres de la haute direction visés en 2008.

En février 2009, notre comité RHR a examiné les salaires de base annuels de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés. Compte tenu de la recommandation de notre chef de la direction et de la situation économique du moment, les salaires de base annuels de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés pour la période débutant le 1^{er} avril 2009 n'ont pas été augmentés par rapport aux niveaux de 2008.

Régime de primes incitatives annuelles – Primes de haut rendement

Notre régime de primes incitatives annuelles met l'accent sur le rendement personnel et sur le rendement de l'entreprise afin de déterminer les primes de haut rendement versées à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés. Les primes de haut rendement sont établies tous les ans et sont versées à la fin de février de l'année suivante.

Évaluation de notre chef de la direction

En règle générale, notre conseil évalue l'orientation d'ensemble et le leadership du chef de la direction quant à l'entreprise et aux activités d'EnCana compte tenu des objectifs suivants :

- Stratégie de l'entreprise et rendement d'exploitation
 - Élaborer et exécuter une stratégie de l'entreprise conçue pour l'atteinte d'une croissance rentable soutenue.
 - Optimiser le placement des actionnaires en tenant compte des occasions et des risques liés à notre entreprise.
 - Atteindre les cibles et les objectifs de rendement établis dans un budget approuvé et correspondant à la stratégie de l'entreprise.
 - Gérer les activités de notre société en vue d'équilibrer la croissance à court terme tout en positionnant également la société pour sa croissance à moyen et long termes.
 - Favoriser et diriger une culture de sécurité pour nos activités.
- Rendement financier et gestion des risques de l'entreprise
 - Gérer nos charges d'exploitation et nos dépenses en immobilisations.
 - S'assurer d'un rendement financier avantageux, attesté par l'atteinte de mesures clés du rendement.
 - Définir tous les risques importants propres aux actifs des entreprises de notre société et s'assurer que des procédures sont en place afin d'atténuer l'incidence de ces risques dans l'intérêt fondamental de nos actionnaires.
 - Assurer la gestion des risques de l'entreprise par une supervision au niveau de la haute direction.
- Gouvernance et responsabilité de l'entreprise
 - Maintenir des normes élevées pour le rendement au titre de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
 - Favoriser une culture d'entreprise qui encourage les pratiques déontologiques ainsi que l'intégrité personnelle et la responsabilité sociale.
 - Renforcer notre bonne réputation comme société privilégiant des principes rigoureux.
 - Voir à la coopération avec nos parties intéressées, y compris les autorités de réglementation, les propriétaires fonciers et le public.
 - Favoriser des pratiques exemplaires.
- Pratiques en matière d'emploi
 - S'assurer que nous sommes reconnus comme employeur privilégié en mesure de recruter et de fidéliser les meilleurs salariés.

- S'assurer d'une relève et d'un perfectionnement efficaces au sein de la direction de la société.
- Surveiller le rendement de la direction de l'entreprise par rapport aux objectifs individuels.

À la fin de chaque année, nous procédons à un examen du rendement d'ensemble de notre société pour l'année au moyen de la feuille de pointage générale de la société évaluant le rendement absolu et relatif d'EnCana par rapport à notre groupe de comparaison. La feuille de pointage générale de la société évalue spécifiquement les éléments suivants :

- **le rendement d'exploitation**, comme la production, le capital net total, la rentabilité des capitaux, les coûts d'exploitation et d'administration, les résultats au niveau de la conformité à la réglementation et de l'environnement et le rendement en termes de sécurité;
- **le rendement financier**, comme le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie, le rendement du capital, la dette par rapport aux capitaux investis et le rendement au titre des coûts généraux et administratifs.

Nous examinons également notre rendement au niveau de la gouvernance, de la responsabilité de l'entreprise et des pratiques en matière d'emploi par rapport aux objectifs énumérés précédemment.

Le conseil évalue le rendement de notre chef de la direction ainsi que l'atteinte des objectifs convenus exposés dans son contrat de rendement en tenant compte du rendement d'exploitation et du rendement financier d'ensemble de la société indiqués dans sa feuille de pointage générale, ainsi qu'en procédant à une évaluation de l'ensemble des réserves d'EnCana et de l'orientation stratégique assurée par M. Eresman. Ces quatre éléments sont examinés et pris en considération pour l'évaluation du rendement d'ensemble de M. Eresman.

La prime de haut rendement cible de notre chef de la direction correspond à 100 pour cent de son salaire de base annuel et offre la possibilité d'une prime de haut rendement maximale dans le cas d'un rendement supérieur pouvant aller jusqu'à 250 pour cent de son salaire de base annuel. En outre, notre conseil peut à son gré attribuer un montant supplémentaire au chef de la direction dans le cas d'un rendement exceptionnel au cours d'une année donnée.

En 2008, notre conseil a pris sa décision de verser une prime de haut rendement à M. Eresman après avoir évalué les quatre éléments mentionnés précédemment de la façon suivante :

Mesure du rendement	Résultats réels en 2008	Évaluation du rendement
Rendement d'exploitation		
Production totale	4,6 milliards de pieds cubes équivalents (« Gpi ³ e ») par jour	Dépassés Augmentation de 6 pour cent; augmentation de 7 pour cent par action
Production de gaz naturel	3,8 milliards de pieds cubes par jour	Dépassés Augmentation de 8 pour cent
Production des zones de ressources de gaz naturel	3,2 milliards de pieds cubes par jour	Dépassés Augmentation de 14 pour cent
Production de pétrole et de liquides de gaz naturel	134 000 barils par jour (environ)	Atteints Niveau de production maintenu
Coûts d'exploitation et d'administration	1,25 \$ par millier de pieds cubes équivalents (« kpi ³ e »)	Dépassés Situation économique gérée
Résultats sur le plan de la sécurité, de l'environnement et de la réglementation	Diminution des déversements et des volumes des déversements	Atteints Mieux que les indices de référence
Rendement financier		
Flux de trésorerie	12,48 \$ par action	Dépassés Augmentation de 13 pour cent
Bénéfice d'exploitation	5,86 \$ par action, soit 4,4 milliards de dollars au total	Dépassés Augmentation de 9 pour cent par action
Flux de trésorerie disponibles	flux de trésorerie disponibles de 2,3 milliards de dollars	Dépassés Dépassement de la directive initiale
Dépenses en immobilisations	7,1 milliards de dollars	Atteints Augmentation de 17 pour cent; gérée selon la situation économique
Dettes/BAIIA ajusté	0,7 fois sur une période continue de 12 mois (au 31 décembre 2008)	Dépassés À l'extrémité inférieure de la fourchette
Dettes/capitaux permanents	28 pour cent au 31 décembre 2008	Dépassés À l'extrémité inférieure de la fourchette
Évaluation des réserves		
Réserves prouvées totales	19,7 billions de pieds cubes équivalents (« Tpi ³ e »), un ajout de 2,5 Tpi ³ e de réserves prouvées par rapport à une production de 1,7 Tpi ³ e de production	Atteints Augmentation de 5 pour cent; remplacement de la production de 150 pour cent
Réserves prouvées de gaz naturel	13,7 billions de pieds cubes	Atteints Augmentation de 3 pour cent
Réserves prouvées de pétrole et de liquides de gaz naturel	1,0 milliard de barils	Dépassés Augmentation de 8 pour cent
Coûts de découverte et de mise en valeur	2,50 \$ par kpi ³ e	Dépassés Concurrentiels compte tenu de la situation actuelle du marché.
Orientation stratégique		
Restructuration de l'entreprise	Annnonce en mai 2008 d'un projet de scission en deux sociétés ouvertes, l'une qui serait une société de gaz naturel non classique nord-américaine non diversifiée et l'autre, une société pétrolière pleinement intégrée dotée de terrains de ressources sur place et de raffineries et possédant des assises sous-jacentes de zones de ressources pétrolières et gazières fiables	Dépassés Bon développement du projet. Réaction favorable du marché à l'annonce. Atteints Bon positionnement pour l'exécution. Décision au bon moment de reporter la réalisation en raison de la situation économique.
Acquisitions	Acquisition de participations foncières et minières supplémentaires dans la zone de ressources des schistes argileux de Haynesville en Louisiane et au Texas en contrepartie d'environ 1 milliard de dollars	Atteints Solidification des participations foncières et minières dans une zone de ressources clé. Concentration accrue sur les zones de ressources.
Désinvestissements	Désinvestissement d'actifs pétroliers et gaziers classiques parvenus à maturité en Amérique du Nord en contrepartie d'environ 698 millions de dollars et de participations au Brésil en contrepartie d'environ 164 millions de dollars	Atteints Vente d'actifs au Brésil se traduisant par un gain après impôts d'environ 99 millions de dollars. Concentration accrue sur les zones de ressources.
Investissement dans le pétrole sur place	Par sa coentreprise intégrée de pétrole à égalité de parts avec ConocoPhillips, début d'un projet de construction d'une usine de cokéfaction et de l'agrandissement de la raffinerie de Wood River à Roxana, en Illinois	Atteints Augmentation de la capacité de traitement du pétrole lourd dans le cadre de notre stratégie intégrée.
Investissement dans Deep Panuke	Signature d'un contrat pour la conception et la construction du centre de production pour le projet de gaz naturel Deep Panuke au large de la Nouvelle-Écosse	Atteints Engagement permanent envers le projet.

Pour de l'information au sujet des renvois aux flux de trésorerie, au bénéfice d'exploitation, aux flux de trésorerie disponibles, au BAIIA ajusté, aux capitaux permanents, au mode de calcul des Tpi³e, des Gpi³e et des kpi³e, aux coûts de remplacement de la production et aux coûts de découverte et de mise en valeur, reportez-vous à l'annexe A de la présente circulaire d'information. Tous les montants en dollars sont donnés en dollars américains.

Après avoir pris en considération son rendement pour ce qui est d'assurer une orientation et un leadership d'ensemble dans ces quatre éléments, notre conseil a approuvé une prime de haut

rendement à M. Eresman de 3 752 400 \$ composée d'une prime de haut rendement de 3 166 088 \$ et d'une prime du président du conseil de 586 312 \$.

Pour décider de verser cette prime de haut rendement à notre chef de la direction, notre conseil a pris en considération l'évaluation du rendement solide susmentionnée. Le conseil a également pris en considération le rendement relatif d'EnCana par rapport au rendement d'autres sociétés de notre groupe de comparaison et le rendement personnel de notre chef de la direction par rapport au rendement d'EnCana au cours de 2008. Le conseil a également exercé un pouvoir discrétionnaire pour attribuer à M. Eresman une prime du président du conseil spéciale après avoir pris en considération des facteurs extraordinaires comme les initiatives stratégiques spéciales prises par M. Eresman et ses compétences éminentes au niveau de l'orientation et du leadership en période d'incertitude économique et de fluctuations des prix des marchandises.

Évaluation de nos membres de la haute direction visés

Le régime de primes de haut rendement pour nos autres membres de la haute direction visés se compose des éléments clés suivants :

- Une **prime personnelle**, pondérée à 50 pour cent, qui est déterminée en fonction des facteurs suivants :
 - le leadership;
 - l'engagement;
 - l'atteinte des objectifs personnels du membre de la haute direction visé qui ont fait l'objet de discussions avec le chef de la direction au cours de l'année et qui sont exposés dans les contrats de rendement personnels;
 - les apports extraordinaires à la société par rapport au dernier exercice;

- la valeur ajoutée supplémentaire aux résultats d'exploitation et financiers de la société attribuables au rendement personnel du membre de la haute direction visé.
- Une **prime d'équipe**, pondérée à 50 pour cent, fixée en fonction du rendement d'exploitation de l'équipe d'exploitation relevant du membre de la haute direction visé par rapport aux cibles fixées dans la feuille de pointage de l'équipe et fondées sur le rendement financier de la société dans son ensemble par rapport aux cibles fixées dans la feuille de pointage générale de la société.

Dans son évaluation du rendement de chaque membre de la haute direction visé, le comité RHR tient compte du rendement de toute l'équipe relevant du membre de la haute direction en fonction de la feuille de pointage de l'équipe pour l'année. Les feuilles de pointage d'équipe ont recours à divers indicateurs d'exploitation objectifs comme la production, les capitaux, la rentabilité du capital, les charges d'exploitation et le rendement en termes d'environnement et de sécurité afin d'établir le rendement opérationnel.

Notre comité RHR évalue également le rendement de la société dans son ensemble pour l'année en fonction de la feuille de pointage générale de la société dont il a été question précédemment.

En fonction des évaluations de notre comité RHR, les primes de haut rendement attribuées à nos membres de la haute direction visés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Nom et occupation principale	Prime de haut rendement réelle en 2008	Prime de haut rendement cible	Prime de haut rendement minimum	Prime de haut rendement maximum ¹⁾
Brian C. Ferguson Vice-président directeur et chef des finances	682 687 \$	404 556 \$ ²⁾	0 \$	809 112 \$
Jeff E. Wojahn Vice-président directeur (président, division des États-Unis)	759 236 \$	460 842 \$ ²⁾	0 \$	921 684 \$
Michael M. Graham Vice-président directeur (président, division des contreforts canadiens)	726 089 \$	422 145 \$ ²⁾	0 \$	844 290 \$
Donald T. Swystun Vice-président directeur (président, division des plaines canadiennes)	433 754 \$	253 287 \$ ³⁾	0 \$	506 574 \$

1) Les membres de la haute direction visés sont en mesure d'obtenir une prime de haut rendement maximum pouvant aller jusqu'à deux fois leur prime de haut rendement cible dans le cas d'un rendement supérieur.

2) La prime de haut rendement cible correspond à 75 pour cent du salaire de base.

3) La prime de haut rendement cible correspond à 60 pour cent du salaire de base.

Notre comité RHR a pris la décision de verser les primes de haut rendement de 2008 à nos membres de la haute direction en fonction de l'analyse suivante de leur rendement après recommandation de notre chef de la direction :

Brian C. Ferguson, vice-président directeur et chef des finances		
En 2008, M. Ferguson a fait preuve d'un leadership dynamique au niveau de l'entreprise qui a permis au portefeuille financier d'EnCana d'obtenir des résultats remarquables dans des conditions de marché volatil. Sa saine gestion de la situation financière d'EnCana s'est traduite par un bilan positif assorti d'un programme de couverture stable.		
Mesure du rendement	Résultats réels	Évaluation du rendement
Préserver ou améliorer la santé financière.	Le rendement financier a largement dépassé les cibles internes. Objectifs atteints pour les flux de trésorerie par action (12,48 \$), le bénéfice d'exploitation (5,86 \$) et le rendement des capitaux utilisés (20 pour cent). Objectif atteint pour les frais généraux et administratifs.	Dépassés
Assurer une liquidité financière suffisante.	La liquidité et la force du bilan ont dépassé les objectifs. Des mesures solides, soit un ratio dette/BAIIA ajusté de 0,7 fois et un ratio dette/capitaux permanents de 28 pour cent. Aucune dette importante venant à échéance avant plusieurs années. Préservation des notes d'évaluation du crédit de bonne qualité.	Dépassés
Superviser des positions financières dans le climat volatil de l'économie et des marchés financiers.	Les risques liés à la contrepartie et les risques de crédit ont été surveillés afin de maintenir la capacité d'accès à du crédit économique et d'avoir des liquidités suffisantes pour financer les dépenses en immobilisations d'EnCana, ainsi que notre dividende élevé et stable.	Dépassés
Gérer la conformité de l'information financière et la gouvernance.	Conformité intégrale à l'ensemble des exigences en matière de communication de l'information des organismes de réglementation. Obtention d'opinions de vérification sans réserve du vérificateur externe. EnCana atteint ou dépasse constamment toutes les exigences de gouvernance prévues par la loi.	Atteints
Améliorer le placement des actionnaires.	A fait preuve d'un leadership financier et stratégique qui a mené à l'annonce de la scission d'EnCana en deux sociétés d'énergie ouvertes et à l'annonce ultérieure de son report en raison de la situation économique.	Dépassés

Jeff E. Wojahn, vice-président directeur (président, division des États-Unis)		
Sous la direction de M. Wojahn, la division des États-Unis a affiché des résultats d'équipe supérieurs sur sa feuille de pointage d'équipe en 2008. La production totale de la division a augmenté de façon considérable par rapport à l'exercice précédent. Malgré une année difficile pour la gestion des coûts, la division des États-Unis a diminué les charges d'exploitation unitaires et a préservé la rentabilité des capitaux. Sous le leadership de M. Wojahn, l'acquisition des actifs de Haynesville s'est réalisée, ce qui a raffermi les avoirs miniers et fonciers dans une zone de ressources clé.		
Mesure du rendement	Résultats réels	Évaluation du rendement
Atteindre les objectifs convenus.	Augmentation de la production totale qui a atteint 1 713 millions de pieds cubes équivalents par jour (« Mpi ³ e/j »), en hausse de 20 pour cent par rapport à 2007. Ajout de 490 Gpi ³ e aux réserves. Diminution totale des charges d'exploitation qui sont passées à 0,59 \$/kpi ³ e, en baisse de 9 pour cent par rapport à 2007.	Dépassés
Résultats sur le plan de la sécurité, de l'environnement et de la réglementation.	Diminution des déversements, en deçà des valeurs de référence prévues par la réglementation. Réduction des volumes déversés à signaler de 79 pour cent par rapport aux quantités de 2007. Fréquence des blessures totales à comptabiliser subies par les employés et les entrepreneurs beaucoup plus faible que la moyenne du secteur.	Dépassés
Atteindre les objectifs stratégiques de la division.	Acquisition d'environ 220 000 acres nettes de terrains dans la zone éventuelle des schistes argileux de Haynesville en contrepartie d'environ 1 milliard de dollars. Les résultats initiaux des puits sont encourageants.	Atteints

Michael M. Graham, vice-président directeur (président, division des contreforts canadiens)		
<p>Sous le leadership de M. Graham, la division des contreforts canadiens a obtenu la meilleure feuille de pointage d'équipe de toutes nos divisions d'exploitation. Le très bon rendement obtenu par un certain nombre de zones de ressources clés contrebalance un environnement d'exploitation difficile. Des initiatives stratégiques ont augmenté la position d'EnCana dans de nouvelles zones de ressources importantes.</p>		
Mesure du rendement	Résultats réels	Évaluation du rendement
Atteindre les objectifs convenus.	Production totale de 1 420 Mpi ³ e/j, en hausse de 4 pour cent par rapport à 2007. Forage de 1 064 puits. L'objectif convenu pour les charges d'exploitation totales a été dépassé. Dépassement des ajouts aux réserves à constater prévus par budget. Augmentation de 970 Gpi ³ e aux réserves. Réalisation de 24 pour cent des flux de trésorerie d'exploitation consolidés totaux de la société.	Dépassés
Résultats sur le plan de la sécurité, de l'environnement et de la réglementation.	Diminution des déversements, en deçà des valeurs de référence prévues par règlement. Les déversements réels ont diminué de 11 pour cent et les volumes déversés ont diminué de 67 pour cent. Prise de conscience accrue de la sécurité dans la division. Poursuite de l'amélioration des relations avec les parties intéressées et mise en application du programme <i>Courtesy Matters</i> ^{MC} dans la division.	Atteints
Atteindre les objectifs stratégiques de la division.	Augmentation des avoirs fonciers principaux dans les régions de Montney et de Horn River. Réalisation de la phase 2 de l'usine de gaz Steeprock selon l'échéancier et le budget, ajoutant une capacité supplémentaire. Vente d'actifs représentant 249 millions de dollars nets. Obtention des capitaux de tiers de 285 millions de dollars supplémentaires au moyen d'ententes d'exploration en coentreprise et d'amodiation à un tiers. Poursuite du renforcement des zones de ressources clés d'EnCana et de la diminution des coûts d'approvisionnement de la division.	Dépassés

Donald T. Swystun, vice-président directeur (président, division des plaines canadiennes)		
<p>La division des plaines canadiennes, sous le leadership de M. Swystun, a entrepris le programme de forage le plus actif d'EnCana, atteignant et dépassant la production, la rentabilité des capitaux et les cibles au titre des charges d'exploitation prévues par le budget. Lui et son équipe ont fait preuve d'un dévouement et d'efforts remarquables en vue de l'audience du comité mixte concernant la réserve faunique nationale à la base des Forces canadiennes de Suffield.</p>		
Mesure du rendement	Résultats réels	Évaluation du rendement
Atteindre les objectifs convenus.	Production totale de 1 246 Mpi ³ e/j, dépassant l'objectif. Forage de 1 476 puits nets. Ajout de 356 Gpi ³ e aux réserves. L'objectif convenu pour les charges d'exploitation de 1,05 \$/kpi ³ e a été dépassé. Flux de trésorerie tirés de l'exploitation de 3,5 milliards de dollars, soit 24 pour cent des flux de trésorerie d'exploitation globaux d'EnCana.	Dépassés
Résultats sur le plan de la sécurité, de l'environnement et de la réglementation.	Diminution des déversements, en deçà des valeurs de référence prévues par règlement. Réalisation d'un programme dynamique d'abandon de puits. Engagement significatif envers l'audience du comité mixte concernant la réserve faunique nationale à la base des Forces canadiennes de Suffield au cours de laquelle EnCana a été reconnue pour ses pratiques exemplaires de mise en valeur de ressources de gaz à faible profondeur.	Dépassés
Atteindre les objectifs stratégiques de la division.	Réalisation d'acquisitions de terrains stratégiques. Poursuite des occasions d'exploitation de méthane de houillère et de pétrole lourd. Démarrage de 200 projets d'efficacité énergétique en 2008 qui conserveront le gaz et réduiront les émissions.	Dépassés

Pour de l'information au sujet des renvois aux flux de trésorerie, au bénéfice d'exploitation, aux flux de trésorerie disponibles, au BAIIA ajusté, aux capitaux permanents, au mode de calcul des Gpi³e, des Mpi³e et des kpi³e, reportez-vous à l'annexe A de la présente circulaire d'information. Tous les montants en dollars sont donnés en dollars américains.

La décision de maintenir les salaires de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés aux niveaux de 2008, ainsi qu'il est exposé dans la présente analyse sur la rémunération, aura en 2009 des répercussions sur leurs primes de haut rendement aux termes du régime de primes incitatives annuelles, puisqu'elles représentent un pourcentage du salaire de base.

Régime de primes incitatives à long terme

Notre régime de primes incitatives à long terme est conçu pour mettre l'accent sur le respect de critères de rendement déterminés en plus des augmentations du cours des actions ordinaires d'EnCana. Nous croyons qu'ainsi il est possible de faire correspondre les intérêts de nos membres de la haute direction avec les intérêts de nos actionnaires. Nous y parvenons par l'attribution d'une combinaison d'options d'achat

d'actions et d'options d'achat d'actions liées au rendement. En 2008, la prime se composait de ce qui suit :

- un tiers d'options d'achat d'actions comportant des restrictions d'acquisition établies en fonction d'un calendrier;
- deux tiers d'options d'achat d'actions liées au rendement comportant des restrictions d'acquisition établies en fonction d'un calendrier et nécessitant le respect de critères de rendement déterminés calculés tous les ans.

Les options d'achat d'actions ont été attribuées tous les ans en février de chaque année. Le prix d'attribution correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto la veille du jour de l'attribution des options d'achat d'actions. Nos options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans, après quoi elles expirent si elles ne sont pas levées.

Depuis 2004, toutes les options d'achat d'actions attribuées à nos employés, y compris notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés, sont assorties de droits à la plus-value des actions correspondants (les « DPVA correspondants ») qui confèrent au titulaire de l'option le droit de renoncer à lever son option lui permettant d'acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et de recevoir plutôt un paiement en espèces ou des actions ordinaires (au gré d'EnCana). Lorsqu'un DPVA correspondant est exercé, le droit à l'action ordinaire sous-jacente est perdu. Le montant payé à l'exercice d'un DPVA correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de bourse précédant la date à laquelle le DPVA correspondant a été exercé moins le prix d'attribution de l'option d'achat d'actions, multiplié par le nombre d'options d'achat d'actions abandonnées.

Toutes les options d'achat d'actions sont acquises à hauteur de 30 pour cent au premier anniversaire de la date d'attribution, de 30 pour cent au deuxième anniversaire et de 40 pour cent au troisième anniversaire, les options d'achat d'actions liées au rendement comportant d'autres exigences d'acquisition et nécessitant le respect des critères de rendement décrits ci-après.

Nous utilisons le coefficient de renouvellement afin d'établir combien d'options d'achat d'actions liées au rendement seront acquises au cours d'une année donnée. Nous croyons que le coefficient de renouvellement est une mesure clé de la valeur ajoutée par nos activités en amont. Il mesure notre capacité à produire des flux de trésorerie provenant de l'exploitation en excédent des coûts tout compris de l'ajout de réserves.

Aux fins des attributions d'options d'achat d'actions en 2007 et en 2008, le coefficient de renouvellement se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Coefficient de renouvellement} = \frac{\text{Revenu net (par kpi}^{\text{3e}}\text{e)}}{\text{Coûts de découverte et de mise en valeur (par kpi}^{\text{3e}}\text{e)}}$$

Le revenu net se calcule en fonction des éléments suivants :

- charges d'exploitation et d'administration;
- prix des marchandises;
- redevances;
- frais de transport.

Les coûts de découverte et de mise en valeur (par kpi^{3e}e) sont calculés en fonction des éléments suivants :

- dépenses en immobilisations (rentabilité des capitaux);
- augmentation des réserves prouvées nettes déclarées;

Nos options d'achat d'actions liées au rendement sont acquises de la façon suivante :

- aucune option d'achat d'actions liée au rendement n'est acquise à moins que le coefficient de renouvellement soit supérieur à un.
- 50 pour cent des options d'achat d'actions liées au rendement sont acquises si le coefficient de renouvellement est de deux;
- la totalité des options d'achat d'actions liées au rendement sont acquises si le coefficient de renouvellement est de trois ou plus;
- les coefficients de renouvellement entre un et trois se traduiront par l'acquisition d'options d'achat d'actions liées au rendement sur une base linéaire.

Les options d'achat d'actions liées au rendement qui ne sont pas acquises en raison du non-respect des critères de rendement au cours d'une année donnée sont annulées.

Nous retenons les services d'une entreprise indépendante afin de nous aider à calculer le coefficient de renouvellement à la fin de l'exercice après le calcul de nos réserves prouvées totales par des évaluateurs de réserves externes.

Le tableau suivant fait état des options d'achat d'actions liées au rendement qui ont été acquises en fonction des coefficients de renouvellement obtenus pour 2007 et 2008.

	Attribution en 2007		Attribution en 2008	
	Pourcentage des options d'achat d'actions liées au rendement attribuées		Pourcentage des options d'achat d'actions liées au rendement attribuées	
	Acquises	Perdus	Acquises	Perdus
1^{re} tranche 30 pour cent de l'attribution	85 pour cent (en fonction d'un coefficient de renouvellement de 2,7 en 2007)	15 pour cent (en fonction d'un coefficient de renouvellement de 2,7 en 2007)	62,5 pour cent (en fonction d'un coefficient de renouvellement de 2,25 en 2008)	37,5 pour cent (en fonction d'un coefficient de renouvellement de 2,25 en 2008)
2^e tranche 30 pour cent de l'attribution	62,5 pour cent (en fonction d'un coefficient de renouvellement de 2,25 en 2008)	37,5 pour cent (en fonction d'un coefficient de renouvellement de 2,25 en 2008)	À déterminer (ne peuvent être acquises maintenant)	À déterminer (ne peuvent être acquises maintenant)
3^e tranche 40 pour cent de l'attribution	À déterminer (ne peuvent être acquises maintenant)	À déterminer (ne peuvent être acquises maintenant)	À déterminer (ne peuvent être acquises maintenant)	À déterminer (ne peuvent être acquises maintenant)

Notre comité RHR établit l'ampleur et le montant des primes incitatives à long terme attribuées tous les ans à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés. Les lignes directrices pour l'attribution des primes incitatives à long terme à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés sont conçues en fonction d'un examen de données concurrentielles sur le marché et du rendement personnel. En règle générale, les lignes directrices ne prennent pas en considération le montant des attributions antérieures à

notre chef de la direction ou à nos membres de la haute direction visés. Les options attribuées à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés en 2008 étaient conformes à ces lignes directrices et sont indiquées dans le tableau sommaire de la rémunération.

Pour établir les primes incitatives à long terme en 2009, nous avons pris en considération la conjoncture économique et la situation du marché au début de 2009. Par conséquent, il n'y a eu aucune augmentation du nombre d'options d'achat

d'actions attribuées à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés en 2009. Comme le cours des actions ordinaires a diminué, la valeur de l'attribution a été moins élevée pour les options d'achat d'actions attribuées en 2009 qu'en 2008.

Autres ententes de rémunération (et avantages indirects)

Outre la rémunération et les avantages habituels (y compris l'assurance couvrant les frais médicaux et dentaires et les prestations d'invalidité), nous offrons d'autres ententes de rémunération (et d'avantages indirects) à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction qui s'établissent comme suit :

- une indemnité annuelle en sus du salaire de base annuel afin de prévoir une rémunération au titre des avantages à déterminer ou choisis à l'appréciation du chef de la direction et de chaque membre de la haute direction;
- la contrepartie des cotisations effectuées par le membre de la haute direction à un régime de retraite de la société représentant jusqu'à 5 pour cent du salaire de base;
- des honoraires annuels versés pour notre chef de la direction et chaque membre de la haute direction visé afin qu'ils reçoivent des services de planification financière et de préparation de déclarations de revenus;
- les droits associés à l'adhésion à des clubs pour un usage personnel;
- une place de stationnement fournie par la société.

Nous avons comme approche de fournir ces composantes d'autres formes de rémunération (et avantages indirects) d'une façon qui cadre avec les autres formes de rémunération (et avantages indirects) offertes aux membres de la haute direction des sociétés de notre groupe de comparaison.

Ententes en matière de retraite

Ententes en matière de régime de retraite

Notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés participent au volet à prestations déterminées du régime de retraite canadien d'EnCana Corporation (notre « régime PD »). Notre régime PD est un régime de retraite enregistré qui prévoit le paiement d'une rente prévisible à la retraite. L'âge de la retraite normal est le premier jour du mois suivant le 65^e anniversaire du participant. Toutefois, les participants peuvent prendre leur retraite dès 55 ans avec une prestation réduite dans le cas d'un départ à la retraite anticipée.

Les prestations sont payables à partir du régime PD à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés jusqu'à concurrence des limites permises pour un régime de retraite enregistré et seront puisées sur le régime de retraite complémentaire d'EnCana Corporation pour ce qui est de l'excédent.

Le tableau du régime de retraite à prestations déterminées donne un complément d'information au sujet des prestations de retraite à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés. Le tableau sommaire de la rémunération comporte également des renseignements concernant les changements sur le plan de la rémunération à l'égard de nos charges de retraite accumulées à l'égard de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés en 2008. Avant le 1^{er} janvier 2003, lorsqu'ils ont adhéré au régime PD, trois de nos membres de la haute direction visés, Jeff E. Wojahn, Michael M. Graham et Donald T. Swystun, participaient au volet à cotisations déterminées du régime de retraite canadien d'EnCana Corporation (notre « régime CD »). L'état des comptes de CD de ces trois membres de la haute direction visés est présenté dans le tableau du régime de retraite à cotisations déterminées.

Ententes en matière de rémunération différée

Nous avons un régime de droits différés à la valeur d'actions pour les employés (notre « régime DDVA ») qui permet à nos employés, y compris notre chef de la direction et nos membres

de la haute direction visés, de choisir volontairement de convertir soit 25 soit 50 pour cent de leur prime de haut rendement annuelle (par ailleurs payable en espèces au début de l'année suivante) sous forme de droits différés à la valeur d'actions (les « DDVA ») qui ne sont versés qu'en espèces après que la personne en question quitte EnCana. Le nombre de DDVA crédités à un compte de DDVA est déterminé en fonction des éléments suivants :

- le choix de convertir soit 25 ou 50 pour cent de la prime de haut rendement annuelle;
- le montant réel de la prime de haut rendement;
- la valeur au marché d'une action ordinaire à la fin de la période de référence du rendement pour la prime de haut rendement.

Le choix de participer au régime de DDVA doit être fait au plus tard le 31 décembre de l'année précédant l'année au cours de laquelle la prime de haut rendement est obtenue. Ce choix est irrévocable. Les DDVA sont acquis dès qu'ils sont crédités au compte de DDVA. Les comptes de DDVA sont également crédités de DDVA supplémentaires ayant une valeur correspondant aux dividendes que notre conseil peut déclarer payables sur les actions ordinaires. Notre comité RHR est responsable de la supervision du régime DDVA en vue de la gestion du montant des choix annuels autorisés tant en termes de pourcentage qu'en valeur en dollars totale.

En 2007, notre chef de la direction, M. Eresman, et un de nos membres de la haute direction visés, Jeff E. Wojahn, ont choisi de participer au régime DDVA quant à leur prime de haut rendement de 2008. Chacun d'eux a choisi de convertir 50 pour cent de sa prime de haut rendement de 2008 en DDVA.

Entente spéciale de fidélisation – de 2004 à 2008

À partir de juillet 2004, trois de nos membres de la haute direction visés ont participé à une entente spéciale de fidélisation. En concevant cette entente incitative spéciale, nous avons créé un fort incitatif pour que nos membres de la haute direction responsables de notre exploitation restent en poste au cours d'une période clé de quatre ans débutant en juillet 2004. Au moment de la mise en œuvre de cette entente spéciale, en fait au tout début de la reconnaissance par le secteur de la stratégie d'EnCana en matière de zones de ressources, l'orientation stratégique d'EnCana connaissait un grand revirement, et le marché du travail dans le secteur pétrolier et gazier était très concurrentiel. L'entente spéciale de fidélisation prévoyait le paiement de sommes d'argent déterminées si les deux conditions suivantes étaient réunies :

- i) la moyenne simple du cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto devait être d'au moins 50 \$ CA pendant 45 jours de bourse consécutifs sur une période de six ans à compter de la date de l'entente (ce qui représente environ le double du cours des actions ordinaires en juillet 2004);
- ii) le membre de la haute direction visé devait rester à l'emploi d'EnCana pendant au moins quatre ans à compter de juillet 2004 et devait toujours être à notre emploi au moment où l'objectif du cours de l'action a été atteint.

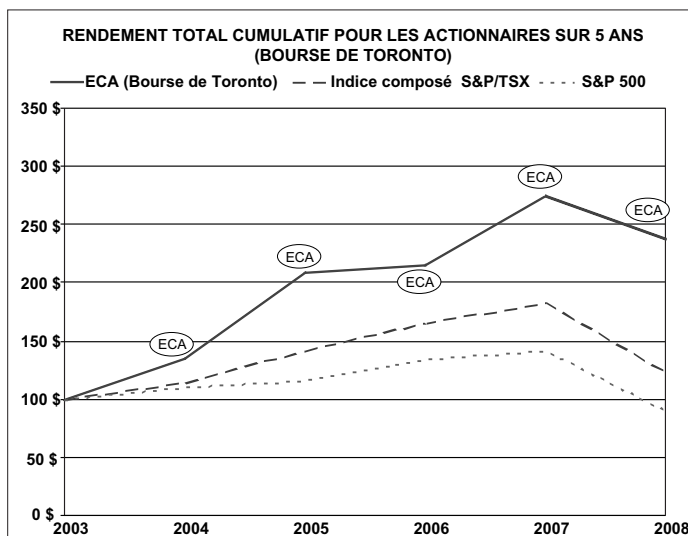
Les conditions ont été réunies et les versements suivants ont été effectués en juillet 2008 à trois de nos membres de la haute direction visés : Jeff E. Wojahn : 2 345 250 \$; Michael M. Graham : 2 345 250 \$; et Donald T. Swystun : 1 172 625 \$.

Primes incitatives annuelles spéciales – 2008

Les personnes qui ont participé et contribué à la restructuration d'entreprise proposée (l'« arrangement ») en vue de la scission d'EnCana en une société de gaz naturel non diversifiée et une société pétrolière intégrée étaient admissibles à une prime incitative annuelle spéciale fondée sur l'ampleur de leurs efforts et de leurs apports en vue de la réalisation de l'arrangement. Compte tenu de son apport considérable en ce sens, M. Ferguson a reçu un versement incitatif annuel spécial de 121 953 \$.

Graphique de rendement

Le graphique suivant compare le rendement cumulé total pour les actionnaires d'EnCana à la Bourse de Toronto d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires (en supposant le réinvestissement des dividendes) au cours des cinq dernières années à la valeur cumulative équivalente investie dans l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500 au cours de la même période.



Aux 31 décembre	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Taux de croissance moyen composé sur 5 ans
ECA (TSX) ¹⁾	100	135	209	215	274	238	19 %
Indice composé S&P/TSX ¹⁾	100	114	142	166	182	123	4 %
S&P 500 ²⁾	100	111	116	134	142	90	-2 %

¹⁾ En dollars canadiens

²⁾ En dollars américains

Au cours de la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2008, le taux de croissance annuel composé de notre rendement total pour les actionnaires a été de 19 pour cent. En comparaison, le taux de croissance annuel composé de la rémunération directe totale de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés au cours de la même période a été de 13 pour cent. Il est important d'indiquer que la rémunération directe totale du chef de la direction et des membres de la haute direction visés, outre le salaire de base et les primes de haut rendement obtenues au cours de l'année, comprend la juste valeur marchande des primes incitatives à long terme calculée au moment de l'attribution. Même si le rendement total pour les actionnaires d'EnCana a diminué en 2008, la rémunération directe totale déclarée de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés n'a pas diminué parce que les attributions d'options d'achat d'actions ont été faites plus tôt dans l'année lorsque le rendement total pour les actionnaires d'EnCana n'avait pas encore diminué. En 2009, les options d'achat d'actions ont été attribuées avec une juste valeur marchande inférieure. À long terme, la valeur réelle réalisée sur les attributions d'options d'achat d'actions est directement liée au rendement du cours de nos actions ordinaires et il en sera tenu compte dans la rémunération réelle que recevront notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés.

Lignes directrices sur l'actionnariat

Afin d'encourager nos hauts dirigeants à acquérir et à conserver des actions dans EnCana, nous avons adopté des lignes directrices sur l'actionnariat à l'intention de nos membres de la

haute direction, qui sont entrées en vigueur le 23 octobre 2003. Les membres de la haute direction doivent détenir des actions et se conformer aux limites prévues dans les lignes directrices au plus tard le 23 octobre 2008 ou dans les cinq ans de leur nomination à titre de membre de la haute direction, selon la plus éloignée des deux dates. Les lignes directrices prévoient ce qui suit :

Président et chef de la direction	4 fois le salaire de base annuel
Autres membres de la haute direction	2 fois le salaire de base annuel

Afin de déterminer l'actionnariat de nos membres de la haute direction, nous incluons la valeur des actions ordinaires dont ils sont propriétaires et des DDVA qui ont été crédités dans leurs comptes respectifs. Les options d'achat d'actions qui ont été attribuées, mais qui n'ont pas été levées ou payées, sont exclues.

Au 31 décembre 2008, notre chef de la direction et dix des onze membres de la haute direction respectaient ou dépassaient les lignes directrices sur l'actionnariat. Le seul membre de la haute direction qui n'a pas encore respecté les lignes directrices a été nommé récemment en 2008 et a cinq ans pour se conformer.

Conclusion

Nous croyons que la conception de notre plan de rémunération totale fait correspondre les intérêts de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés avec les intérêts de nos actionnaires et motive nos membres de la haute direction à obtenir un rendement personnel et un rendement de la société qui soient supérieurs.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION ¹⁾

Le tableau suivant résume la rémunération obtenue²⁾ en 2008 par notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés ainsi qu'il est indiqué dans l'analyse de la rémunération.

Nom et principale fonction	Année	Salaire (\$)	Primes à base d'actions ³⁾ (\$)	Rémunération aux termes du régime incitatif autre qu'en actions (\$)		Valeur des prestations de retraite ⁸⁾ (\$)	Toute autre forme de rémunération ⁹⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
				Régimes incitatifs annuels	Régimes incitatifs à long terme			
Randall K. Eresman Président et chef de la direction	2008	1 242 983	4 296 873	3 752 400 ⁴⁾⁵⁾	0	913 310	132 219	10 337 785
Brian C. Ferguson Vice-président directeur et chef des finances	2008	533 544	1 432 291	804 640 ⁶⁾	0	217 309	86 563	3 074 347
Jeff E. Wojahn Vice-président directeur (président, division des États-Unis)	2008	608 600	1 718 749	759 236 ⁵⁾	2 345 250 ⁷⁾	121 238	215 333	5 768 406
Michael M. Graham Vice-président directeur (président, division des contreforts canadiens)	2008	556 997	1 718 749	726 089	2 345 250 ⁷⁾	206 340	88 271	5 641 696
Donald T. Swystun Vice-président directeur (président, division des plaines canadiennes)	2008	416 282	1 145 833	433 754	1 172 625 ⁷⁾	154 631	79 405	3 402 530

- 1) Tous les montants indiqués dans le présent tableau sommaire de la rémunération ont été versés aux membres de la haute direction en dollars canadiens. Ces montants en dollars canadiens sont convertis en dollars américains pour être inclus dans le tableau en utilisant un taux de change de 1,00 \$ CA = 0,9381 \$ US, qui est le taux de change moyen pour les dollars canadiens convertis en dollars américains pour la période du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2008 en fonction du taux acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.
- 2) Tous les montants indiqués dans le présent tableau sommaire de la rémunération ont été gagnés en 2008, sauf les montants figurant dans la colonne « Régimes incitatifs à long terme » indiqués pour M. Wojahn, M. Graham et M. Swystun, qui représentent les montants versés en 2008 mais gagnés au cours de la période de quatre ans allant de 2004 à 2008 aux termes de l'entente spéciale de fidélisation. Reportez-vous à la rubrique « Analyse de la rémunération – Entente spéciale de fidélisation – 2004 à 2008 » pour un complément d'information.
- 3) La juste valeur à la date d'attribution des options d'achat d'actions aux fins de la rémunération indiquée dans cette colonne a été calculée au moyen de la méthode binominale d'établissement du prix, qui est appliquée de façon conforme aux analyses du marché concurrentiel. Cette juste valeur à la date d'attribution diffère de la valeur calculée aux fins comptables. Puisqu'aux options d'achat d'actions d'EnCana se rattachent des DPVA correspondants, les charges de rémunération par voie d'options d'achat d'actions sont comptabilisées selon une « évaluation à la valeur du marché » comme l'exige le chapitre 3870 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). La valeur comptable à l'attribution est de 0 \$ et augmente ou diminue au fil du temps selon les variations du cours des actions ordinaires. La valeur de ces attributions à base d'options le 31 décembre 2008 était de zéro. Reportez-vous à la rubrique « Analyse de la rémunération – Régime de primes incitatives à long terme » pour un complément d'information.
- 4) Ce montant comprend la prime du président du conseil versée à M. Eresman en plus de sa prime de haut rendement. Reportez-vous à la rubrique « Rapport sur la rémunération – Régime de primes incitatives annuelles – Prime de haut rendement » pour obtenir un complément d'information.
- 5) M. Eresman et M. Wojahn ont tous deux choisi de convertir 50 pour cent de leurs primes de haut rendement de 2008 en DDVA conformément au régime DDVA. Reportez-vous à la rubrique « Analyse de la rémunération – Ententes en matière de retraite – Ententes de rémunération différée » pour un complément d'information.
- 6) Ce montant comprend le versement à M. Ferguson à titre de mesure incitative annuelle spéciale, outre la prime de haut rendement de M. Ferguson. Reportez-vous à la rubrique « Analyse de la rémunération – Prime incitative annuelle spéciale – 2008 » pour un complément d'information.
- 7) Ce montant représente le paiement fait à titre d'entente spéciale de fidélisation en juillet 2008 qui a été gagné au cours de la période de quatre ans allant de 2004 à 2008. Reportez-vous à la rubrique « Analyse de la rémunération – Entente spéciale de fidélisation – 2004 à 2008 » pour un complément d'information.
- 8) La valeur des prestations de retraite représente un changement sur le plan de la rémunération par rapport à 2008 indiquée dans la colonne « Élément rémunérateur » du Tableau des prestations de retraite déterminées.
- 9) Ce montant comprend l'indemnité annuelle du chef de la direction et de chaque membre de la haute direction visé (qui est de 33 772 \$ pour M. Eresman, M. Ferguson et M. Wojahn, et de 37 149 \$ pour M. Graham et M. Swystun), la contrepartie des cotisations au régime d'épargne de la société (M. Eresman : 62 149 \$; M. Ferguson : 26 677 \$; M. Wojahn : 27 850 \$; M. Graham : 27 850 \$; M. Swystun : 20 814 \$), les honoraires annuels pour la préparation de la planification financière et la préparation des déclarations de revenus, les droits associés à l'adhésion personnelle à des clubs et l'avantage imposable de l'espace de stationnement fourni par la société. Le montant indiqué à l'égard de M. Wojahn inclut également sa prime de travail à l'étranger (103 626 \$) et son indemnité au titre des marchandises et des services (32 653 \$) qui sont versées du fait de ses fonctions exercées aux États-Unis.

PRIMES À BASE D'OPTIONS EN COURS

Le tableau suivant fait état des primes à base d'options en cours au 31 décembre 2008 pour notre chef de la direction et chaque membre de la haute direction visé. Il n'y a aucune prime à base d'actions en cours.

Nom	Primes à base d'options ¹⁾				
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées ²⁾	Date d'attribution	Prix de levée de l'option (\$ CA)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non levées (\$ US)
Randall K. Eresman	450 000	13 février 2008	69,40	13 février 2013	0
	436 500 ³⁾	13 février 2007	56,09	13 février 2012	310 108
	160 000	13 février 2006	48,25	13 février 2011	1 138 014
	80 000	15 février 2005	38,32	15 février 2010	1 217 714
Brian C. Ferguson	150 000	13 février 2008	69,40	13 février 2013	0
	140 500 ³⁾	13 février 2007	56,09	13 février 2012	103 369
	80 000	13 février 2006	48,25	13 février 2011	569 007
	50 000	15 février 2005	38,32	15 février 2010	761 071
Jeff E. Wojahn	180 000	13 février 2008	69,40	13 février 2013	0
	126 450 ³⁾	13 février 2007	56,09	13 février 2012	93 032
	80 000	13 février 2006	48,25	13 février 2011	569 007
	46 000	15 février 2005	38,32	15 février 2010	700 186
Michael M. Graham	180 000	13 février 2008	69,40	13 février 2013	0
	126 450 ³⁾	13 février 2007	56,09	13 février 2012	93 032
	62 000	13 février 2006	48,25	13 février 2011	440 980
	0	15 février 2005	38,32	15 février 2010	0
Donald T. Swystun	120 000	13 février 2008	69,40	13 février 2013	0
	101 850 ³⁾	13 février 2007	56,09	13 février 2012	72 358
	60 000	13 février 2006	48,25	13 février 2011	426 755
	30 000	15 février 2005	38,32	15 février 2010	456 643

1) Toutes les primes à base d'options consenties à notre chef de la direction et aux membres de la haute direction visés sont attribuées à des prix de levée d'options exprimés en dollars canadiens. La valeur des options dans le cours non levées se fonde sur le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2008 de 56,96 \$ CA à la Bourse de Toronto, cours en dollars canadiens qui a été converti en dollars américains aux fins du présent tableau en utilisant le taux de change au 31 décembre 2008 de 1,00 \$ CA = 0,8166 \$ US.

2) Le nombre de titres sous-jacents aux actions non levées comprend les options d'achat d'actions qui ont été acquises et celles qui ne l'ont pas encore été. Aux fins des attributions d'options d'achat d'actions en 2007 et en 2008, les options d'achat d'actions liées au rendement qui ne sont pas acquises au cours d'une année donnée seront annulées et déduites des nombres indiqués dans le présent tableau.

3) En février 2008, les options d'achat d'actions liées au rendement qui n'avaient pas été acquises ont été annulées, diminuant ainsi le nombre des titres sous-jacents aux options non levées.

L'acquisition des deux tiers des options d'achat d'actions attribuées en 2007 et en 2008 était conditionnelle au respect de critères de rendement déterminés. Reportez-vous à la rubrique « Rapport sur la rémunération – Régime de primes incitatives à long terme » pour un complément d'information. Le tableau suivant indique le nombre d'options d'achat d'actions attribuées en 2007 et en 2008, le nombre d'options d'achat d'actions perdues en 2008 et en 2009 et le nombre d'options d'achat d'actions acquises en 2008 et en 2009 en fonction du coefficient de renouvellement obtenu de 2,7 et de 2,25 pour 2007 et 2008, respectivement. Tous les montants sont en date du 28 février 2009.

Nom	Année de l'attribution d'options	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options abandonnées	Nombre d'options acquises
Randall K. Eresman	2008	450 000	33 750	101 250
	2007	450 000	47 250	222 750
Brian C. Ferguson	2008	150 000	11 250	33 750
	2007	150 000	15 750	74 250
Jeff E. Wojahn	2008	180 000	13 500	40 500
	2007	135 000	14 175	66 825
Michael M. Graham	2008	180 000	13 500	40 500
	2007	135 000	14 175	66 825
Donald T. Swystun	2008	120 000	9 000	27 000
	2007	105 000	11 025	51 975

**PRIMES INCITATIVES – VALEUR ACQUISE OU GAGNÉE
AU COURS DE L'ANNÉE**

Le tableau suivant indique la valeur en dollars totale des primes à base d'options et des primes à base d'actions acquises au cours de 2008 et la valeur de la rémunération au titre du régime de primes incitatives autres qu'en actions qui a été gagnée au cours de 2008.

Nom	Primes à base d'options – Valeur acquise au cours de l'année ¹⁾ (\$)	Primes à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'année ²⁾ (\$)	Rémunération au titre du régime de primes incitatives autres qu'en actions – Valeur acquise au cours de l'année ³⁾ (\$)
Randall K. Eresman	4 013 384	3 109 137	3 752 400 ⁴⁾
Brian C. Ferguson	1 724 874	1 574 537	804 640
Jeff E. Wojahn	1 617 392	1 442 167	3 104 486 ⁴⁾
Michael M. Graham	1 617 392	1 463 132	3 071 339
Donald T. Swystun	1 169 627	914 439	1 606 379

1) La valeur des primes à base d'options est déterminée en supposant que le chef de la direction ou le membre de la haute direction visé a levé les options d'achat d'actions à la date de leur acquisition. Toutes les primes à base d'options consenties à notre chef de la direction et à nos membres de la haute direction visés sont attribuées à des prix de levée d'options d'achat d'actions en dollars canadiens. La valeur en dollars canadiens acquise au cours de l'année est convertie en dollars américains en utilisant le taux de change des dollars canadiens en dollars américains à la date d'acquisition.

2) Le 15 février 2008, des droits à la valeur d'actions liés au rendement (« DVAR ») attribués en 2005 ont été acquis par notre chef de la direction et les membres de la haute direction visés en fonction des critères de rendement de la société qui ont été respectés. Le paiement a été effectué en dollars canadiens, sauf dans le cas de M. Wojahn qui a reçu ce paiement en dollars américains. La valeur acquise en dollars canadiens au cours de l'exercice a été convertie en dollars américains en utilisant un taux de change de 1,00 \$ CA = 0,9984 \$ US à la date d'acquisition des droits à la valeur d'actions liés au rendement. Les DVAR sont attribués aux termes du régime de droits à la valeur d'actions liés au rendement (le « régime DVAR »). Les DVAR sont payables ou perdus au troisième anniversaire de la date d'attribution en fonction du respect de critères de rendement déterminés, soit le rendement total relatif pour les actionnaires d'EnCana. Les DVAR supplémentaires attribués aux termes du régime DVAR sont attribués pour tenir compte des dividendes équivalents théoriques aux termes du régime DVAR. Il n'y a aucune attribution de DVAR en cours aux termes du régime DVAR.

3) La rémunération au titre du régime de primes incitatives autres qu'en actions comprend les primes de haut rendement obtenues en 2008; dans le cas de M. Eresman, elle comprend également la prime du président du conseil dont il est question à la rubrique « Analyse de la rémunération – Régime de primes incitatives annuelles ». Dans le cas de M. Ferguson, elle comprend la prime incitative annuelle spéciale dont il est question à la rubrique « Analyse de la rémunération – Prime incitative annuelle spéciale – 2008 » et dans le cas de M. Wojahn, de M. Graham et de M. Swystun, elle comprend des versements qui leur ont été faits en juillet 2008 aux termes d'une entente spéciale de fidélisation et qui ont été gagnés au cours de la période de quatre ans allant de 2004 à 2008 dont il est question à la rubrique « Analyse de la rémunération – Entente spéciale de fidélisation – 2004 à 2008 ». Ces montants en dollars canadiens sont convertis en dollars américains en utilisant un taux de change de 1,00 \$ CA = 0,9381 \$ US, qui est le taux de change moyen pour les dollars canadiens convertis en dollars américains au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

4) M. Eresman et M. Wojahn ont tous deux choisi de convertir 50 pour cent de leurs primes de haut rendement de 2008 en DDVA conformément au régime DDVA. Reportez-vous à la rubrique « Analyse de la rémunération – Ententes de retraite – Ententes de rémunération différée » pour un complément d'information.

TABLEAU DU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés participent au volet à prestations déterminées du régime de retraite canadien d'EnCana Corporation (notre « régime PD »). Le montant de la rente payable aux participants du régime PD, y compris notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés, est basé sur les gains moyens les plus élevés ouvrant droit à pension de cinq années consécutives au cours de la période de 10 années précédant la retraite, et sur le nombre d'années de participation au régime PD. Pour notre chef de la direction, les gains ouvrant droit à pension comprennent son salaire plus sa prime au rendement (jusqu'à un maximum de 67 pour cent du salaire). Dans le cas de nos membres de la haute direction visés, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire plus la prime de haut rendement (jusqu'à un maximum de 40 pour cent du salaire). Les prestations aux termes du régime PD sont pleinement acquises pour notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés.

Les rentes de retraite sont payables la vie durant, mais se poursuivent pour un minimum de 10 ans après la retraite pour les participants célibataires. Dans le cas des participants mariés, une rente de 60 pour cent est payable au conjoint survivant. Les prestations de retraite totales au participant et au conjoint continuent pendant au moins cinq ans après la retraite.

Le tableau suivant indique les prestations annuelles estimatives, les charges de retraite cumulées et les modifications des éléments rémunérateurs et non rémunérateurs pour notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés aux termes du régime PD.

Nom	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables ¹⁾ (\$)		Charge accumulée au début de l'exercice ²⁾³⁾ (\$)	Changement de l'élément rémunérateur ⁴⁾ (\$)	Changement de l'élément non rémunérateur ⁵⁾ (\$)	Charge accumulée en fin d'exercice ¹⁾²⁾ (\$)
		En fin d'exercice	À 65 ans				
Randall K. Eresman	30,58 ⁶⁾	842 712	1 240 222	16 227 665 ⁷⁾	913 310	(4 627 886)	12 513 089 ⁷⁾
Brian C. Ferguson	26,25 ⁶⁾	291 153	436 635	5 123 883 ⁷⁾	217 309	(1 413 865)	3 927 327 ⁷⁾
Jeff E. Wojahn	6 ⁸⁾	63 756	266 535	1 117 419	121 238	(316 694)	921 963
Michael M. Graham	6 ⁸⁾	63 634	227 136	1 065 927	206 340	(349 551)	922 716
Donald T. Swystun	6 ⁸⁾	47 183	184 146	792 064	154 631	(270 558)	676 137

1) Les montants en dollars canadiens sont convertis en dollars américains en utilisant le taux de change au 31 décembre 2008 de 1,00 \$ CA = 0,8166 \$ US.

2) La charge accumulée à la date indiquée est déterminée en utilisant la même méthode et les mêmes hypothèses indiquées dans la note 19 des états financiers consolidés 2008 de la société.

3) Les montants en dollars canadiens sont convertis en dollars américains au moyen du taux de change au 31 décembre 2007 de 1,00 \$ CA = 1,01204 \$ US.

4) Représente les modifications des éléments rémunérateurs au titre des charges du régime de retraite à prestations déterminées au cours de 2008. Comprend les coûts de service après déduction des cotisations des employés, plus la différence entre les gains réels et estimatifs. Les montants en dollars canadiens sont convertis en dollars américains en utilisant le taux de change moyen pour 2008 de 1,00 \$ CA = 0,9381 \$ US.

5) Représente les modifications des éléments non rémunérateurs au titre des charges du régime de retraite à prestations déterminées au cours de 2008. Comprend l'intérêt sur la charge accumulée au début de l'exercice, les cotisations

des employés plus les variations du taux d'actualisation et des taux de change et d'autres écarts nets au 31 décembre 2008. Le montant est négatif dans le cas de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés en raison des fluctuations du taux de change au cours de 2008 et de la variation du taux d'actualisation reflétant la situation du marché à la fin de 2008.

6) Comprend trois années supplémentaires de service décomptées aux termes d'ententes individuelles en 2002.

7) Comprend le solde du compte des cotisations facultatives (montant en dollars canadiens converti en dollars américains), qui représente la valeur accumulée des cotisations facultatives versées par l'employé pour acheter des prestations facultatives aux termes du régime de retraite PD.

8) Avant le 1^{er} janvier 2003, M. Wojahn, M. Graham et M. Swystun participaient au volet à cotisations déterminées du régime de retraite canadien d'EnCana Corporation. Reportez-vous à la rubrique « Tableau du régime de retraite à cotisations déterminées » pour un complément d'information.

TABLEAU DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Avant le 1^{er} janvier 2003, les trois membres de la haute direction visés suivants participaient au volet à cotisations déterminées du régime de retraite canadien d'EnCana Corporation (le « régime CD »). Notre régime CD est un régime de retraite enregistré aux termes duquel les cotisations sont versées à un compte (le « compte de CD ») que gère l'employé ou le membre de la haute direction. Alors que les trois membres de la haute direction visés étaient membres du régime CD, les cotisations représentaient 6 pour cent de leur salaire de base. Ces trois membres de la haute direction visés ont participé au régime CD jusqu'au 1^{er} janvier 2003, après quoi ils n'ont plus fait aucune cotisation supplémentaire à leur compte de CD.

Le tableau suivant indique la variation de la valeur de leurs avoirs dans le régime CD au cours de 2008.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice ¹⁾ (\$)	Élément rémunérateur ²⁾ (\$)	Élément non rémunérateur ³⁾ (\$)	Valeur accumulée en fin d'exercice ⁴⁾ (\$)
Jeff E. Wojahn	205 091	0	(89 927)	115 164
Michael M. Graham	79 009	0	(34 620)	44 389
Donald T. Swystun	107 676	0	(28 088)	79 588

1) Les montants en dollars canadiens sont convertis en dollars américains en utilisant le taux de change au 31 décembre 2007 de 1,00 \$ CA = 1,01204 \$ US.

2) Depuis le 1^{er} janvier 2003, M. Wojahn, M. Graham et M. Swystun accumulent des prestations de retraite aux termes du régime PD et ne font plus aucune cotisation à leur compte du régime CD. Reportez-vous à la rubrique « Tableau du régime de retraite à prestations déterminées » pour un complément d'information.

3) Comprend les gains (ou pertes) sur placement au cours de 2008 et l'incidence de la conversion en dollars américains.

4) Montants en dollars canadiens convertis en dollars américains en utilisant le taux de change au 31 décembre 2008 de 1,00 \$ CA = 0,8166 \$ US.

CONTRATS DE TRAVAIL ET ENTENTES EN MATIÈRE D'INDEMNITÉ DE DÉPART ET EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés n'ont conclu aucun contrat de travail ni aucune entente en matière d'indemnité de départ sauf les ententes en cas de changement de contrôle et les dispositions concernant l'acquisition anticipée de certaines options d'achat d'actions à l'occasion d'un changement de contrôle qui sont prévues dans les ententes portant sur les primes incitatives à long terme qui sont décrites ci-après.

Nous avons conclu avec notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés des ententes en cas de changement de contrôle qui prévoient le versement de certaines prestations de départ s'il survient un changement de contrôle d'EnCana et si, dans un délai de trois ans après le changement de contrôle, l'emploi du membre de la haute direction prend fin sans motif ou sans que l'invalidité, le départ à la retraite ou le décès n'en soit la cause ou encore si l'emploi prend fin pour certaines raisons déterminées comme un changement des responsabilités ou une réduction du salaire ou des avantages (sauf s'il s'agit de réduction d'application générale touchant sans distinction tous les autres membres de la haute direction de la société). Nous croyons que ces ententes, qui nécessitent à la fois un changement de contrôle et une cessation de l'emploi avant qu'un paiement ne soit exigible (« deux événements déclencheurs ») permettent de fait à nos membres de la haute direction d'évaluer de façon objective et de rechercher avec dynamisme des opérations visant l'entreprise qui sont dans l'intérêt fondamental des actionnaires sans être par ailleurs trop préoccupés de l'incidence d'une telle opération sur leur propre situation financière et d'emploi.

Suivant les modalités de l'entente en cas de changement de contrôle avec notre chef de la direction, M. Eresman, si son

emploi devait prendre fin après un changement de contrôle, il aurait droit à l'indemnité suivante :

- le versement d'une indemnité de départ forfaitaire correspondant au salaire de base et à la prime (soit la moyenne de la prime de haut rendement réelle versée au cours de la période de cinq ans précédente) qu'il aurait gagnée au cours d'une période de 36 mois;
- le maintien des prestations du régime d'assurance médicale et dentaire et autre et des avantages indirects pendant 36 mois;
- la totalité des options d'achat d'actions comportant des restrictions et 50 pour cent des options liées au rendement (qui seraient par ailleurs acquises si le coefficient de renouvellement se situe entre un et deux) qui lui ont été attribuées jusqu'à la date du changement de contrôle seront acquises immédiatement et pourront être levées pendant une période de 36 mois ou jusqu'à ce qu'elles expirent, selon la première éventualité;
- les prestations de retraite continueraient de s'accumuler pendant 36 mois.

Les modalités des ententes en cas de changement de contrôle conclues avec chaque membre de la haute direction visé sont essentiellement les mêmes que pour notre chef de la direction sauf que la période applicable pour les versements ou le maintien des avantages est de 24 mois plutôt que de 36 mois. Plus particulièrement, les membres de la haute direction visés auraient droit, si leur emploi devait prendre fin après un changement de contrôle, aux avantages suivants :

- le versement d'une indemnité de départ forfaitaire correspondant au salaire de base et à la prime (soit la moyenne de la prime de haut rendement réelle versée au

cours de la période de cinq ans précédente) qu'ils auraient gagnée au cours d'une période de 24 mois;

- le maintien des prestations du régime d'assurance médicale et dentaire et autre et des avantages indirects pendant 24 mois;
- la totalité des options d'achat d'actions comportant des restrictions d'acquisition établies en fonction d'un calendrier et 50 pour cent des options au rendement (qui seraient par ailleurs acquises si le coefficient de renouvellement se situe entre un et deux) qui leur ont été attribuées jusqu'à la date du changement de contrôle seront acquises immédiatement et pourront être levées pendant une période de 24 mois ou jusqu'à ce qu'elles expirent, selon la première éventualité;

- les prestations de retraite continueraient de s'accumuler pendant 24 mois.

Les ententes portant sur les primes incitatives à long terme, qui s'appliquent à tous les employés, y compris notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés, prévoient l'acquisition immédiate des options d'achat d'actions comportant des restrictions d'acquisition établies en fonction d'un calendrier et, aux termes d'une modification approuvée par notre comité RHR en décembre 2008, 50 pour cent des options d'achat d'actions liées au rendement. Par conséquent, tous les employés, y compris notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés auront droit à cette acquisition anticipée d'options d'achat d'actions en cas de changement de contrôle, que leur emploi prenne fin ou non.

Tableau des indemnités en cas de changement de contrôle¹⁾

Le tableau suivant résume la valeur éventuelle que notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés auraient reçue à l'occasion d'un changement de contrôle le 31 décembre 2008 aux termes des ententes écrites conclues avec eux indiquées précédemment.

Nom	Valeur des primes incitatives à long terme acquises pouvant être levées ³⁾ (\$)	Ententes en tant que changement de contrôle					
		Indemnité de départ en espèces ⁴⁾ (\$)	Régime de primes incitatives annuelles ⁵⁾ (\$)	Valeur des primes incitatives à long terme acquises pouvant être exercées ³⁾ (\$)	Prestations de retraite ⁶⁾ (\$)	Autres formes de rémunération et avantages ⁷⁾ (\$)	Total (\$)
Randall K. Eresman	604 398	3 307 230	5 326 600	604 398	7 723 216 ⁸⁾	345 282	17 306 726
Brian C. Ferguson	277 334	939 090	976 436	277 334	1 905 002 ⁹⁾	150 704	4 248 566
Jeff E. Wojahn	272 361	1 069 746	1 025 627	272 361	313 648 ⁹⁾	137 630	2 819 012
Michael M. Graham	272 361	979 920	933 602	272 361	377 987 ⁹⁾	153 676	2 717 546
Donald T. Swystun	205 514	734 940	667 204	205 514	249 763 ⁹⁾	138 241	1 995 662

1) Les montants en dollars canadiens sont convertis en dollars américains en utilisant le taux de change au 31 décembre 2008 de 1,00 \$ CA = 0,8166 \$ US.

2) Les modalités d'acquisition en cas de changement de contrôle prévues dans les ententes d'attribution s'appliquent à tous les employés, y compris notre chef de la direction et nos membres de la haute direction visés.

3) Représente l'augmentation de la valeur des options qui seraient acquises au moment d'un changement de contrôle (mais non la valeur des options qui étaient acquises au 31 décembre 2008). Ce montant représente le nombre d'options qui sont immédiatement acquises au moment du changement de contrôle suivant les modalités de l'entente applicable multiplié par la différence entre le cours des actions ordinaires le 31 décembre 2008 et le prix d'exercice de l'attribution applicable. Ce montant en dollars canadiens est ensuite converti en dollars américains au taux de change indiqué à la note 1.

4) Correspond au salaire de base qui aurait été gagné au cours de la période de 36 mois dans le cas du chef de la direction, et de 24 mois dans le cas des membres de la haute direction visés.

5) Correspond à la prime (soit la moyenne des primes de haut rendement réelles versées au cours de la période de cinq ans précédente de 2004 à 2008) qui aurait été gagnée au cours d'une période de 36 mois dans le cas du chef de la direction, et de 24 mois dans le cas des membres de la haute direction visés.

6) Représente l'augmentation de la valeur de la rente forfaitaire, soit la différence entre la valeur actualisée actuarielle de la rente accumulée du chef de la direction et des membres de la haute direction telle qu'elle est modifiée par l'entente en cas de changement de contrôle, après déduction de la rente accumulée, non modifiée, en ayant recours à la valeur de rachat du plan PD au 31 décembre 2008. Les taux d'actualisation sont de 3,75 pour cent pendant 10 ans et de 5,25 pour cent par la suite.

7) Représente les autres formes de rémunération (et les avantages indirects) qui seraient payables au cours d'une période de 36 mois dans le cas du chef de la direction et de 24 mois dans le cas des membres de la haute direction visés.

8) Suivant les modalités de son entente en cas d'un changement de contrôle, M. Eresman se verra créditer 36 mois supplémentaires de service ouvrant droit à pension plus, au besoin, le nombre de mois supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour que M. Eresman atteigne 55 ans.

9) Suivant les modalités de son entente en cas de changement de contrôle, chaque membre de la haute direction visé se verra créditer 24 mois supplémentaires de service ouvrant droit à pension. M. Ferguson se fera également créditer, au besoin, le nombre de mois supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour qu'il atteigne l'âge de 55 ans.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération offerte à nos administrateurs fait l'objet d'un examen afin de nous assurer que les éléments et le montant de la rémunération sont adéquats pour des administrateurs d'une société de la taille et de l'envergure d'EnCana. Des données comparatives obtenues au moyen d'enquêtes sur le secteur servent à l'occasion à cet examen de la rémunération des administrateurs. Aucun changement de la rémunération des administrateurs n'a été recommandé depuis 2005.

Tous les montants déclarés dans la présente rubrique ont été versés à nos administrateurs en dollars canadiens. Ces montants ont été convertis en dollars américains avant d'être inclus dans la présente rubrique en utilisant un taux de change de 1,00 \$CA = 0,9381 \$US, qui est le taux de change moyen de dollars canadiens en dollars américains au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.

Au cours de 2008, la structure de la rétribution versée à nos administrateurs qui ne sont pas des employés était la suivante :

Acompte sur rémunération annuelle (acquitté en versements trimestriels et en proportion pour les mandats partiels)	28 143 \$
Rémunération du président d'un comité (acquittée en versements trimestriels)	7 036 \$
Rémunération supplémentaire du président du comité de vérification (acquittée en versements trimestriels)	7 036 \$
Jetons de présence (pour la participation en personne ou par téléphone)	1 407 \$ pour les réunions du conseil 1 407 \$ pour les réunions des comités
Attribution annuelle de DDVA (Le 1 ^{er} janvier de chaque année ou à la date où le nouvel administrateur se joint au conseil)	5 000

Notre président du conseil non membre de la direction, David P. O'Brien, a également reçu un acompte sur rémunération annuelle supplémentaire de 243 320 \$, acquitté en versements trimestriels.

Pour chaque réunion du conseil ou d'un comité pour laquelle un administrateur a dû se déplacer à l'extérieur de la région

géographique dans laquelle il a son lieu de résidence habituel, un jeton de présence supplémentaire égal au jeton de présence habituel a été versé à l'administrateur.

Notre chef de la direction, M. Eresman, n'a reçu aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur d'EnCana. Aucune rémunération n'a été versée à nos administrateurs en vue de la préparation de réunions du conseil ou d'un comité.

Nous avons un régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs d'EnCana Corporation (le « régime DDVA des administrateurs »). Tous les administrateurs, sauf notre chef de la direction, M. Eresman, reçoivent une attribution annuelle de 5 000 DDVA le 1^{er} janvier de chaque année. Les administrateurs récemment nommés ou élus reçoivent leur attribution initiale de DDVA lorsqu'ils commencent à siéger au conseil. En outre, nos administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur acompte sur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme de DDVA. Les DDVA sont acquis lorsqu'ils sont crédités au compte de DDVA de l'administrateur.

Lorsqu'un dividende est versé sur les actions ordinaires, le compte de DDVA de chaque administrateur se voit créditer des DDVA additionnels d'une valeur égale à celle du dividende versé sur un nombre équivalent d'actions ordinaires. Lorsqu'un administrateur cesse d'occuper ce poste pour notre société, au plus tard le 15 décembre de la première année civile par la suite, la valeur des DDVA crédités au compte de DDVA de l'administrateur est versée à l'administrateur en espèces après déduction de l'impôt. La valeur des DDVA est calculée en multipliant le nombre de DDVA du compte de DDVA de l'administrateur par la valeur au marché d'une action ordinaire à ce moment.

Pour obtenir des renseignements au sujet du nombre total de DDVA et de la valeur au marché totale des actions ordinaires et des DDVA détenus par nos administrateurs, reportez-vous à la rubrique « Buts de l'assemblée – Élection des administrateurs – Candidats à l'élection ».

En 2004, nous avons adopté des lignes directrices révisées sur l'actionnariat, obligeant chaque administrateur, au plus tard le 1^{er} janvier 2008 ou cinq ans suivant la date à laquelle il est devenu administrateur de notre société, selon la plus éloignée des deux dates, à acheter des actions ordinaires ou à détenir des DDVA d'un montant au moins égal à trois fois l'acompte sur rémunération annuelle reçu par l'administrateur ou le président du conseil en cette qualité. Ce montant est calculé en fonction du cours des actions ordinaires. Chaque administrateur qui occupe cette fonction depuis au moins cinq ans a dépassé le seuil prévu par les lignes directrices sur l'actionnariat.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant résume la rémunération annuelle de nos administrateurs.

Nom	Rémunération gagnée ¹⁾ (\$)	Primes à base d'actions ²⁾ (\$)	Toute autre forme de rémunération ³⁾ (\$)	Total (\$)
Ralph S. Cunningham	54 879	341 564	7 036	403 479
Patrick D. Daniel	54 879 ⁵⁾	341 564	–	396 443
Ian W. Delaney	54 879 ⁵⁾	341 564	7 036	403 479
Claire S. Farley	37 777	341 564 ⁴⁾	5 629	384 970
Michael A. Grandin	71 061 ⁵⁾	341 564	–	412 625
Barry W. Harrison	68 950	341 564	–	410 514
Dale A. Lucas	57 044 ⁵⁾	341 564	–	398 608
Ken F. McCready⁶⁾	12 958	341 564	–	354 522
Valerie A.A. Nielsen	63 322 ⁵⁾	341 564	–	404 886
David P. O'Brien, O.C.	315 084 ⁵⁾	341 564	–	656 648
Jane L. Peverett	54 879	341 564	–	396 443
Allan P. Sawin	54 879 ⁵⁾	341 564	–	396 443
Dennis A. Sharp⁶⁾	18 587 ⁵⁾	341 564	–	360 151
James M. Stanford, O.C.	64 729 ⁵⁾	341 564	–	406 293
Wayne G. Thomson	56 286	341 564	–	397 850
Clayton H. Woitas	49 250	341 564	–	390 814

1) La rémunération gagnée comprend l'acompte sur rémunération annuelle, les jetons de présence aux réunions du conseil et des comités, et, le cas échéant, l'acompte sur rémunération versé au président du conseil.

2) Nous attribuons 5 000 DDVA à nos administrateurs le 1^{er} janvier de chaque année (ou, dans le cas de nos nouveaux administrateurs, dès qu'ils se joignent au conseil). Nous avons calculé une juste valeur à la date d'attribution en utilisant le cours de clôture d'une action ordinaire à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2007 de 67,50 \$ et avons converti ces montants en dollars canadiens en dollars américains en utilisant le taux de change au 31 décembre 2007 de 1,00 \$ CA = 1,01204 \$ US. Cette valeur représente également le montant des attributions à base d'actions qui ont été acquises en 2008 par nos administrateurs.

3) Représente les frais de déplacement versés aux administrateurs, le cas échéant.

4) M^{me} Farley s'est jointe au conseil le 22 avril 2008. Nous avons indiqué la juste valeur à la date d'attribution pour elle afin que cette valeur corresponde à la même juste valeur à la date d'attribution des autres administrateurs puisque nous comptons avoir la même juste valeur à la date d'attribution pour tous les administrateurs pour l'attribution annuelle de DDVA.

5) A choisi de recevoir la totalité ou une partie de la rémunération sous forme de DDVA.

6) MM. McCready et Sharp se sont retirés du conseil en date du 22 avril 2008.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a examiné le présent compte rendu de la rémunération des dirigeants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, l'a commenté et a eu des discussions avec la direction à ce titre. En fonction de cet examen et de ces discussions, le comité des ressources humaines et de la rémunération a recommandé à notre conseil d'inclure le présent compte rendu de la rémunération des dirigeants dans la circulaire d'information pour l'assemblée annuelle des actionnaires d'EnCana de 2009.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Michael A. Grandin, président
 Ralph S. Cunningham
 Ian W. Delaney
 Dale A. Lucas
 David P. O'Brien (membre d'office)
 Jane L. Peverett
 Allan P. Sawin

RÉGIMES D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DES EMPLOYÉS

Les actionnaires ont approuvé le régime OAAE d'EnCana. L'objectif de ce régime est d'encourager les prises de participation dans EnCana et de prévoir une prime incitative liée au rendement à long terme pour les membres de la haute direction et la plupart des autres employés d'EnCana et de ses filiales. Au 28 février 2009, environ 88 pour cent des employés d'EnCana participaient au régime OAAE.

Administration

Le comité RHR du conseil administre le régime OAAE. Le comité RHR a l'autorité d'interpréter le régime OAAE et les options attribuées aux termes de ce régime et a le pouvoir discrétionnaire d'assortir aux options des DPVA correspondants.

Actions ordinaires mises de côté

Au 28 février 2009, 42 591 472 options étaient en cours de validité aux termes du régime OAAE et 6 676 183 options étaient susceptibles d'être attribuées, ce qui représente environ 5,67 pour cent et 0,89 pour cent, respectivement, du nombre total des actions ordinaires en circulation à cette date. À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 22 avril 2008, les actionnaires ont approuvé une modification du régime OAAE visant à augmenter le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises à la levée d'options dans le cadre du régime OAAE de 11 000 000 d'actions ordinaires, qui sont incluses dans les nombres susmentionnés. Les actions ordinaires visées par une option qui expire ou prend fin sans avoir été pleinement levée peuvent faire de nouveau l'objet d'une option.

Attribution d'options, prix de levée, acquisition et expiration

Les options peuvent être attribuées à l'occasion aux employés admissibles. Sous réserve des exigences des organismes de réglementation, les modalités et restrictions des options attribuées aux termes du régime OAAE sont établies par le comité RHR et figurent dans une convention d'attribution d'options.

Le prix de levée d'une option correspondra au moins au cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution, soit le cours de clôture d'un lot régulier d'actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de bourse précédant la date de la conclusion de la convention attribuant l'option ou, si au moins un lot régulier d'actions ordinaires n'est pas négocié le jour en question, le jour précédent le plus rapproché au cours duquel un lot régulier a été négocié.

Le comité RHR a le droit de déterminer, au moment de l'attribution, qu'une option particulière pourra être levée en totalité ou en partie, à différentes dates ou suivant des raisons autres que l'écoulement du temps. Chaque option (à moins qu'elle ne prenne fin auparavant conformément à ses modalités et restrictions) peut être levée au cours d'une période déterminée par le comité RHR, qui ne peut être supérieure à cinq ans à compter de sa date d'attribution. Avant l'approbation par le conseil, le 15 février 2005, d'une modification du régime OAAE, les options pouvaient être attribuées pour une période allant jusqu'à dix ans à compter de la date de l'attribution. Les options actuellement en cours de validité aux termes du régime

OAAE ont une durée de cinq ans (sauf pour ce qui est d'un petit nombre d'options aux termes de régimes antérieurs qui ont des durées de sept et dix ans) et sont acquises, sous réserve du respect des critères de rendement décrits ci-après pour les options d'achat d'actions liées au rendement, à hauteur de 30 pour cent au premier anniversaire, de 30 pour cent supplémentaires au deuxième anniversaire et de 40 pour cent supplémentaires au troisième anniversaire de l'attribution.

Critères d'acquisition selon le rendement

En 2007 et en 2008, les participants admissibles au régime OAAE ont reçu les deux tiers de leur attribution d'options sous forme d'options d'achat d'actions liées au rendement. L'acquisition de ces options est assujettie à la fois aux restrictions d'acquisition établies en fonction d'un calendrier et au respect de critères de rendement déterminés calculés tous les ans.

Pour un complément d'information concernant les critères d'acquisition liés au rendement qu'utilise EnCana, reportez-vous à la rubrique « Compte rendu de la rémunération des dirigeants – Analyse de la rémunération – Régimes de primes incitatives à long terme ».

DPVA correspondants

Depuis le début de 2004, toutes les options d'achat d'actions attribuées aux termes du régime OAAE sont assorties de DPVA correspondants, qui confèrent au titulaire de l'option le droit de renoncer à lever son option lui permettant d'acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et de recevoir des espèces ou des actions ordinaires (au gré d'EnCana) d'un montant égal à l'excédent du cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de bourse précédant la date d'exercice des DPVA correspondants sur le prix de levée de l'option, multiplié par le nombre d'actions ordinaires sous options qui ont fait l'objet de la renonciation. Lorsqu'un DPVA correspondant est exercé, le droit à l'action ordinaire sous-jacente est perdu, et ce nombre d'actions ordinaires est additionné au nombre d'actions ordinaires mises de côté et susceptibles de nouvelles attributions d'options.

Incessibilité, absence de droits à titre d'actionnaire et rajustements

Seul le titulaire d'option peut lever l'option. Les options sont incessibles, sauf en cas de décès. Le titulaire d'une option n'a pour seul droit que ceux d'un actionnaire d'EnCana sur les actions ordinaires qu'il a acquises par la levée d'une option. Aucune disposition du régime OAAE ou d'une convention d'options confère au titulaire d'option le droit de rester en poste à titre de dirigeant ou d'employé d'EnCana ou d'une filiale.

Les rajustements seront apportés au prix de levée d'une option, au nombre d'actions ordinaires délivrées au titulaire d'option à la levée de l'option et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté pour être émises suivant des options attribuées aux termes du régime OAAE dans certaines circonstances, comme le versement de dividendes en actions, un fractionnement, une refonte de capital, une fusion, un regroupement ou un échange d'actions ordinaires ou d'autres changements semblables touchant l'entreprise.

Période de prolongation par suite de l'interdiction

Le régime OAAE prévoit une disposition qui permet la prolongation de la durée des options si elles viennent à échéance pendant une période où EnCana interdit la levée d'options (la « période d'interdiction ») ou peu après cette période. Si la période de levée d'une option vient à échéance pendant une période d'interdiction ou dans les dix jours ouvrables suivant une telle période, la période de levée d'une telle option est alors prolongée jusqu'au dixième jour ouvrable qui suit le dernier jour de la période d'interdiction (la « période de prolongation par suite de l'interdiction »).

Procédure de modification spécifique

Le conseil d'administration peut modifier ou suspendre le régime OAAE ou y mettre fin, en totalité ou en partie, à la condition qu'une telle modification ne puisse, sans le consentement des titulaires d'options, avoir d'incidences défavorables sur les droits conférés aux termes d'options déjà attribuées. De plus, l'approbation des actionnaires d'EnCana est requise pour des modifications qui se rapportent aux points suivants :

- a) l'augmentation du nombre d'actions mises de côté aux fins d'émission aux termes du régime OAAE;
- b) la réduction du prix de souscription ou l'annulation ou l'émission à nouveau d'options;
- c) la prolongation de la durée d'une option au-delà de sa date d'échéance initiale, sauf de la façon permise suivant la période de prolongation par suite de l'interdiction;
- d) l'augmentation de la durée de la période de prolongation par suite de l'interdiction;
- e) l'ajout d'administrateurs qui ne sont pas des employés comme participants admissibles;
- f) toute provision pour la cessibilité d'options;

- g) les modifications à la procédure de modification spécifique;
- h) les modifications qui doivent être approuvées par les actionnaires aux termes des lois applicables.

En 2008, le conseil d'administration, par voie de résolution, a modifié les conventions d'options aux fins d'attribution aux employés en 2007 et en 2008 afin de prévoir, dans le cas d'un changement de contrôle, l'acquisition immédiate de la première tranche de 50 pour cent des options d'achat d'actions liées au rendement (qui seraient par ailleurs acquises si le coefficient de renouvellement se situe entre un et deux), mais non de la tranche restante de 50 pour cent des options d'achat d'actions liées au rendement.

En 2008, le conseil d'administration a également modifié le régime OAAE pour y ajouter les restrictions au sujet des initiés énoncées dans le Guide à l'intention des sociétés de la Bourse de Toronto, qui prévoient que la somme des actions ordinaires émises aux initiés d'EnCana, au cours d'une période de un an ou pouvant être émises aux initiés d'EnCana en tout temps dans le cadre du régime OAAE et de tous les autres titres émis suivant des ententes en matière de rémunération ne peut dépasser 10 pour cent de toutes les actions émises et en circulation d'EnCana (pourcentage calculé avant dilution).

Chacune de ces modifications a été approuvée conformément à la procédure de modification spécifique prévue dans notre régime OAAE et ne nécessitait pas l'approbation des actionnaires.

TITRES SUSCEPTIBLES D'ÉMISSION AUX TERMES DES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Le régime OAAE est le seul régime de rémunération qui autorise des émissions de titres de participation d'EnCana. Au 31 décembre 2008, il y avait au total 32 912 781 options en cours de validité aux termes du régime OAAE, qui se répartissent comme suit :

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à la levée/l'exercice des options, bons de souscription et droits en cours de validité	Prix de levée/d'exercice moyen pondéré des options, bons de souscription et droits en cours de validité	Nombre de titres susceptibles d'émission future aux termes des régimes de rémunération en actions (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a))
	a)	b)	c)
Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres – régime OAAE	32 912 781	56,91 \$	16 535 605
Régimes de rémunération en actions non approuvés par les porteurs de titres	Aucun	Aucun	Aucun
Total	32 912 781	56,91 \$	16 535 605

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Nous souscrivons une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants au nom de nos administrateurs et dirigeants et au nom des administrateurs et des dirigeants de nos filiales et des membres de notre groupe. Nous n'avons pas de protection au niveau de l'entité. L'assurance des administrateurs et des dirigeants a une limite de protection globale de 170 000 000 \$ US pour chaque année

du contrat, sans franchise. La prime annuelle payée par EnCana en 2008 à l'égard de ses administrateurs et dirigeants et des administrateurs et des dirigeants de ses filiales et des membres de son groupe, collectivement, a été de 1 660 000 \$ US. Cette prime couvre une période de 13 mois, du 1^{er} mai 2008 au 1^{er} juin 2009, pour coïncider avec le programme d'assurance de l'entreprise.

EnCana et son conseil d'administration s'engagent à respecter les normes les plus élevées de gouvernance. Nous estimons que l'adoption et le maintien de pratiques de gouvernance pertinentes sont essentiels pour l'obtention d'une valeur à long terme pour les actionnaires. EnCana évalue et met à jour sans cesse ses pratiques et estime qu'elle fait appel à un régime de gouvernance de premier plan pour s'assurer de bien protéger les intérêts des actionnaires. EnCana respecte intégralement l'ensemble des exigences réglementaires applicables se rapportant à la gouvernance.

Au Canada, les autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance (l'« Instruction générale 58-201 ») et le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 ») et la Norme canadienne 58-101 ailleurs qu'au Québec), lesquels sont entrés en vigueur le 30 juin 2005. La communication de l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance est obligatoire en vertu du Règlement 58-101.

Pour ce qui est des États-Unis, nous sommes tenus de respecter les dispositions de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, les règles adoptées par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis aux termes de cette loi et les règles en matière de gouvernance adoptées par la New York Stock Exchange (« NYSE »), lesquelles s'appliquent toutes aux émetteurs étrangers. La plupart des normes de gouvernance adoptées par la NYSE ne sont pas obligatoires pour nous puisque nous ne sommes pas une société américaine, mais nous sommes toutefois tenus de révéler les différences importantes qui existent entre nos pratiques de gouvernance et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la cote de la NYSE aux termes des normes de gouvernance adoptées par cette dernière. Sauf indications contraires sur notre site Web www.encana.com, nous nous conformons à tous égards importants aux normes de gouvernance adoptées par la NYSE.

Le conseil d'administration et ses comités procèdent sur une base régulière à l'évaluation et à l'amélioration des pratiques de gouvernance d'EnCana en surveillant les changements touchant la réglementation au Canada et aux États-Unis en ce qui concerne la gouvernance, l'obligation de rendre des comptes et la transparence de l'information communiquée par les sociétés ouvertes.

L'énoncé suivant de nos pratiques actuelles en ce qui a trait à la gouvernance a été rédigé conformément à l'annexe 58-101A1 du Règlement 58-101 et a été approuvé par le comité des candidatures et de gouvernance (le « comité CG »). Il contient également des commentaires à l'égard de certaines dispositions applicables de la loi intitulée *Sarbanes Oxley Act of 2002*, des règles connexes de la SEC, des règles adoptées par la NYSE et des règles canadiennes sur le comité de vérification aux termes du Règlement 52-110 (le « Règlement 52-110 ») et la Norme canadienne 52-110 ailleurs qu'au Québec). La ligne de conduite d'EnCana en matière de gouvernance respecte les pratiques exemplaires en matière de gouvernance prévues dans l'Instruction générale 58-201 ou va au-delà de ses exigences.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendance

Le conseil se compose actuellement de 15 administrateurs, dont 14 sont des administrateurs indépendants. M. Eresman, président et chef de la direction d'EnCana, est le seul membre du conseil qui est membre de la direction d'EnCana. MM. Lucas et Stanford se retirent du conseil à compter du 22 avril 2009 en raison des restrictions concernant l'âge de la retraite établies par EnCana.

Le conseil est chargé de déterminer si chaque administrateur est indépendant ou non au sens donné à ce terme dans le Règlement 58-101. Pour appliquer cette définition, le conseil évalue tous les liens qu'ont les administrateurs avec EnCana, y compris les relations d'affaires, familiales et autres. Le conseil a déterminé que M. Eresman n'est pas indépendant en raison de son poste de président et chef de la direction de la société.

Le conseil a également déterminé que le reste des administrateurs proposés sont des administrateurs indépendants du fait qu'ils n'ont aucun lien, direct ou indirect, avec l'émetteur qui soit important et dont on pourrait raisonnablement s'attendre, selon le conseil, à ce qu'il entrave l'exercice du jugement indépendant d'un membre.

Le président du conseil, M. O'Brien, est indépendant. Aux termes des règlements d'EnCana, le président du conseil et le chef de la direction ne peuvent pas être la même personne, sauf dans des cas très restreints. Le président du conseil a l'obligation de veiller à ce que le conseil soit organisé de manière adéquate, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités, y compris en ce qui concerne la gouvernance.

Vote majoritaire en faveur des administrateurs

Le conseil a une politique qui exige qu'un administrateur remette sa démission s'il reçoit plus de voix d'abstention que de voix en sa faveur à toute assemblée où les actionnaires votent sur l'élection incontestée des administrateurs. Le comité CG étudiera la démission et fera une recommandation au conseil. Le conseil, en l'absence de circonstances particulières, acceptera la démission tout en s'assurant d'une transition ordonnée. L'administrateur ne participera plus aux délibérations d'un comité ou du conseil dès son offre de démission. Il est prévu que le conseil prendra sa décision d'accepter ou de rejeter la démission dans les 90 jours. Le conseil peut combler la vacance en conformité avec les règlements d'EnCana et le droit des sociétés applicable.

Durée du mandat au conseil

Le conseil a établi une restriction concernant l'âge de retraite obligatoire suivant laquelle un administrateur ne peut se présenter candidat pour être réélu à la première assemblée annuelle qui suit l'anniversaire où il a eu 71 ans.

Réunions du conseil

En 2008, le conseil d'EnCana a tenu 9 réunions et les comités du conseil, 28 réunions. Le taux d'assiduité global des administrateurs d'EnCana aux réunions du conseil et de ses comités a été de 98,7 pour cent. Les administrateurs d'EnCana tiennent des séances à huis clos sans les administrateurs et les membres de la direction non indépendants à toutes les réunions du conseil périodiques. De plus, chaque comité tient

régulièrement des séances à huis clos, sans les administrateurs et les membres de la direction non indépendants. Le président du conseil et les présidents de comité respectifs agissent comme président de ces réunions. En 2008, le conseil a tenu 7 séances à huis clos, et les comités du conseil en ont tenu 19. Le taux d'assiduité de chaque administrateur est donné à la rubrique « Buts de l'assemblée – Élection des administrateurs – Candidats à l'élection ».

Autres postes d'administrateurs d'EnCana

Le conseil n'a adopté aucune politique formelle visant à limiter le nombre de conseils d'administration de sociétés auxquels les administrateurs d'EnCana peuvent siéger. La liste des autres conseils d'administration de sociétés ouvertes auxquels siègent les candidats aux postes d'administrateurs d'EnCana est donnée à la rubrique « Buts de l'assemblée – Élection des administrateurs – Candidats à l'élection ». Les administrateurs qui siègent ensemble à d'autres conseils sont MM. O'Brien et Woitas qui sont administrateurs d'Enerplus Ressources Fund. Le conseil est d'avis que l'interrelation entre ces conseils d'administration n'a aucune incidence sur la capacité de ces administrateurs d'agir dans l'intérêt fondamental d'EnCana.

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil a adopté un mandat écrit qui est joint à l'annexe B de la présente circulaire d'information. La responsabilité fondamentale du conseil aux termes du mandat du conseil, est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur du placement des actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et légale. Le mandat du conseil énonce les responsabilités prioritaires qui incombent au conseil relativement à la direction d'EnCana et comprend les responsabilités principales suivantes.

Supervision de la direction

Le conseil a la responsabilité de nommer le président et chef de la direction et de superviser son rendement en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise convenus visant à maximiser le placement des actionnaires. Le comité RHR analyse et transmet au conseil des recommandations relativement à la planification de la relève, à la formation des membres de la haute direction et au rendement de la direction en fonction de l'atteinte des objectifs qui lui sont fixés chaque année. Chaque année, le comité RHR mesure le rendement de la direction et sa rémunération globale en fonction des objectifs établis tant dans le budget annuel que dans le plan stratégique. Le conseil appuie l'engagement de la direction envers la formation et le perfectionnement de tous ses employés.

Plan stratégique d'EnCana

Le conseil a la responsabilité de réviser et d'approuver le plan stratégique d'EnCana chaque année. La révision annuelle de la stratégie intègre la définition des objectifs prioritaires du plan stratégique, y compris des objectifs financiers et d'exploitation quantifiables, de même que celle des systèmes de reconnaissance, de contrôle et de réduction des principaux risques commerciaux. Le conseil examine tous les documents ayant trait au plan stratégique et en discute avec la direction. Tout au long de l'année, il reçoit de la direction une mise à jour de l'information concernant le plan stratégique. La direction doit obtenir l'approbation du conseil pour toute opération qui pourrait avoir une incidence importante sur le plan stratégique.

Gestion du risque

Le conseil a la responsabilité de s'assurer qu'un système est mis en place pour repérer les principaux risques visant EnCana et surveiller le processus de gestion de ces risques. Le comité de vérification révisé et approuve le repérage par la direction des principaux risques financiers et tient des réunions régulièrement pour examiner les rapports et discuter des risques importants avec les vérificateurs internes et externes. En outre, le conseil s'assure qu'il existe un système approprié de contrôles internes.

Communications

Le conseil a la responsabilité d'approuver une politique de communication de l'information ou des politiques veillant à ce qu'un système de communication entre l'entreprise et les parties intéressées soit mis en place, notamment une procédure de communication de l'information qui soit systématique, transparente, continue, faite en temps opportun et qui facilite les commentaires des parties intéressées.

EnCana fournit des renseignements détaillés sur son entreprise, ses activités et ses résultats financiers et d'exploitation sur son site Web www.encana.com. Les communiqués de presse et autres documents obligatoires d'EnCana se trouvent dans la base de données électronique gérée par les ACVM connue sous le nom de « SEDAR » à l'adresse www.sedar.com ainsi que dans celle qui est gérée par la SEC et qui est connue sous le nom de « EDGAR » à l'adresse www.sec.gov.

Le conseil reçoit des rapports réguliers sur les principales questions touchant les moyens de communication. Les procédures pour faciliter les commentaires des actionnaires comprennent les suivantes :

- les actionnaires peuvent soumettre leurs commentaires par courriel à l'adresse investor.relations@encana.com;
- la ligne prioritaire d'intégrité d'EnCana soit par courriel à l'adresse integrity.hotline@encana.com, ou par téléphone au numéro 1-877-445-3222, ou par courrier à l'adresse Integrity Hotline, c/o EnCana Corporation, 1800, 855 - 2 Street S.W., P.O. Box 2850, Calgary (Alberta) T2P 2S5;
- l'agent des transferts d'EnCana, CIBC Mellon, a un site Web www.cibcmellon.com et un numéro de téléphone sans frais (1-800-387-0825) pour aider les actionnaires.

Attentes à l'égard des administrateurs

Le mandat du conseil établit également ce qu'on attend des administrateurs ainsi que leurs obligations à l'égard de l'entreprise, notamment le fait qu'ils assistent à toutes les réunions du conseil, de même que l'obligation de veiller à ce que tous les documents du conseil soient distribués à tous les administrateurs suffisamment tôt avant les réunions régulières pour que ces derniers puissent les examiner.

Gouvernance d'entreprise

Le conseil a la responsabilité de mettre sur pied un système de gouvernance d'entreprise adéquat, et notamment des mesures lui permettant de fonctionner indépendamment de la direction et assurant que les procédures sont en place pour s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires, administratives, relevant du domaine des valeurs mobilières ou de toutes autres questions relatives à la conformité qui s'appliquent. Le conseil a une pratique d'éthique commerciale pour les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et

conseillers, il en surveille l'application et approuve toute renonciation à l'application de ces pratiques de la part des dirigeants et des administrateurs.

DESCRIPTIONS DES POSTES

EnCana a rédigé des lignes directrices à l'égard du président et chef de la direction, du président du conseil et du président de chacun des comités, qu'il est possible d'obtenir sur notre site Web www.encana.com. Le conseil est responsable de la surveillance du rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de la société qui ont été convenus conjointement et qui visent à maximiser la valeur du placement des actionnaires. Partie prenante à ce processus, le comité RHR analyse et approuve les objectifs et les cibles de la société pertinents à l'établissement de la rémunération du président et chef de la direction et évalue le rendement de ce dernier en fonction de tels objectifs et cibles. Le conseil a clairement établi les limites de l'autorité de la direction.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le comité CG a la responsabilité d'établir et a mis en œuvre des procédures d'orientation et de formation des nouveaux membres du conseil en ce qui a trait à leur rôle et leurs responsabilités, ainsi qu'une formation continue des membres existants du conseil. EnCana a un programme formel destiné aux nouveaux administrateurs qui comprend une série d'entrevues et de séances d'orientation avec les membres de la haute direction et des visites sur place des principales propriétés productrices et zones d'activité, organisées par le responsable de la division concernée et son personnel d'exploitation cadre. Dans ce programme formel d'orientation, les nouveaux administrateurs reçoivent une trousse de renseignements comprenant les documents de planification stratégique d'EnCana, le manuel d'information des administrateurs, les documents de communication de l'information récemment publiés, la constitution de la société et un document d'information sur les sociétés comparables rédigé par des tiers indépendants. Outre le programme formel, les nouveaux membres du conseil sont incités à effectuer leur propre contrôle diligent au moyen de réunions indépendantes avec le président du conseil, le président et chef de la direction ou tout autre administrateur.

Nous donnons plusieurs séances d'information continue à tous nos administrateurs de sorte qu'ils puissent améliorer leurs habiletés et mettre à jour leur compréhension du contexte commercial dans lequel EnCana évolue. Au cours de 2008, les séances d'information continue suivantes ont été données :

- atelier sur les réserves, y compris les présentations par des ingénieurs de réserves qualifiés indépendants, pour donner de l'information à jour aux administrateurs sur le processus d'évaluation des réserves et les exigences réglementaires;
- visites de nos installations dans la région East Texas, y compris une usine de gaz et un appareil de forage « adapté ».

Outre ces événements particuliers et d'autres programmes de formation continue internes, les administrateurs ont la chance d'assister à d'autres programmes de formation externes en vue d'aider à leur formation d'administrateurs d'EnCana. Tous ces programmes externes sont approuvés par l'intermédiaire du président du conseil.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

EnCana possède une constitution (la « constitution ») qui indique la façon dont nous comptons exercer nos activités à titre de société de haut niveau dotée de principes. La constitution et la politique en matière de responsabilité d'entreprise d'EnCana déterminent notre engagement à exercer nos activités conformément à la déontologie et aux lois. Afin d'offrir une autre orientation à cet égard, le conseil d'administration a adopté une pratique d'éthique commerciale écrite (la « pratique »).

La pratique vise tous les dirigeants et employés (collectivement, les « membres du personnel »), les entrepreneurs et les administrateurs. Elle fait précisément référence à la protection et au bon usage des actifs d'EnCana, aux relations équitables avec nos parties intéressées et au respect des lois et des règlements. Tous les membres du personnel, les entrepreneurs et les administrateurs d'EnCana sont priés d'examiner la pratique et de confirmer périodiquement qu'ils comprennent leurs responsabilités individuelles et se conforment aux exigences de la pratique.

Toute dérogation à la pratique par un dirigeant ou un administrateur ne peut être approuvée que par le conseil d'administration et sera communiquée sans délai aux actionnaires, ainsi que l'exige la loi.

EnCana a une pratique d'enquête pour se doter d'une procédure efficace, constante et adéquate selon laquelle tous les incidents qui pourraient éventuellement constituer une violation des politiques et des pratiques de la société, ou qui constituent des violations éventuelles de lois, de règlements, de règles et de politiques qui nous sont applicables, sont dûment reçus, examinés, font l'objet d'enquête et sont documentés de façon à trouver une solution appropriée. À cette fin, un comité des enquêtes passe en revue et supervise toute enquête. Le comité des enquêtes soumet au comité de vérification les violations se rapportant à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions de vérification. Le comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement et de la santé et de la sécurité (le « comité REESS ») et le comité de vérification reçoivent chaque trimestre un résumé au sujet de la nature et de la progression des enquêtes en cours et des conclusions de toute enquête menée depuis le dernier compte rendu. Ces comités rendent compte au conseil d'administration au sujet de toute enquête importante ou significative.

EnCana a instauré une ligne prioritaire d'intégrité afin d'offrir aux parties intéressées un moyen supplémentaire de communiquer leurs préoccupations quant à la façon dont nous exerçons nos activités commerciales. Ces préoccupations peuvent être communiquées par l'entremise de la ligne prioritaire verbalement ou par écrit, de même qu'elles peuvent être faites sous le couvert de l'anonymat ou de façon confidentielle. Toutes les questions soulevées par l'intermédiaire de la ligne prioritaire concernant les violations de politiques ou de pratiques sont traitées selon les règles de la pratique d'enquête. Chaque trimestre, un rapport concernant ce service est rédigé dans lequel l'anonymat et la confidentialité des questions soulevées sont préservés. Ce rapport est remis au comité REESS et au comité de vérification à l'une des réunions régulières de ces comités.

Outre les obligations prévues par la loi incombant aux administrateurs en ce qui a trait aux règlements des questions de conflits d'intérêts, nous avons élaboré un protocole en vue d'aider les membres de la haute direction d'EnCana à la gestion préalable des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient avoir

une incidence sur des administrateurs en particulier. Le protocole exige d'un membre de la haute direction qu'il confirme au président et chef de la direction l'existence d'un conflit d'intérêts éventuel chez un administrateur en particulier, qu'il avise le président du conseil pour qu'il informe préalablement l'administrateur visé, qu'il voit à exclure la partie des documents de référence écrits qui donne lieu au conflit préalablement à leur remise à l'administrateur visé et, à l'égard de ce point particulier, qu'il fasse une recommandation directement à l'administrateur visé lui indiquant de s'abstenir de participer à la réunion ou de s'en excuser.

EnCana a également une politique portant sur la communication de l'information, la confidentialité et les opérations effectuées par les employés qui régit le comportement de tous les membres du personnel, des entrepreneurs et des administrateurs et les lignes directrices sur les opérations restreintes et les opérations d'initiés à l'intention des administrateurs et des membres de la haute direction.

Les lignes directrices générales concernant le président et chef de la direction exigent de ce dernier qu'il fasse la promotion d'une culture d'entreprise qui favorise des pratiques respectueuses de l'éthique et encourage l'intégrité personnelle et la responsabilité sociale.

Il est possible de consulter la constitution, la politique de responsabilité de l'entreprise, la pratique d'éthique commerciale et les lignes directrices générales concernant le président et chef de la direction sur notre site Web www.encana.com.

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil a constitué le comité CG, qui se compose exclusivement d'administrateurs indépendants. Le mandat écrit du comité CG définit le but visé par le comité CG, notamment l'évaluation de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs et des recommandations au conseil à leur sujet. Dans l'évaluation des nouveaux candidats, le comité CG vise à présenter un éventail suffisamment large de compétences et d'expériences afin de permettre au conseil d'exécuter son mandat et de fonctionner efficacement. Le comité CG reçoit des propositions de candidatures des administrateurs, du président et chef de la direction, ainsi que d'organismes de placement professionnels et évalue ces propositions.

Le comité CG prend en considération la taille appropriée du conseil pour l'année suivante et, de façon périodique, surveille l'évaluation de l'efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil de l'apport des membres individuels.

Il incombe également au comité CG d'examiner tous les aspects de gouvernance, d'en rendre compte au conseil et de recommander des améliorations à cet égard. Le comité CG est chargé de l'énoncé relatif aux pratiques de gouvernance. Le comité CG voit à la revue des pratiques exemplaires au sein de grandes sociétés canadiennes et américaines pour s'assurer qu'EnCana continue de respecter des normes élevées de gouvernance.

Le comité CG a le pouvoir de retenir les services de tout cabinet de recrutement dont lui ou le conseil d'administration aura besoin pour trouver des candidats, ainsi que le pouvoir de mettre fin à ces services. Le comité CG peut avoir recours aux ressources externes qu'il juge souhaitables si la majorité de ses membres sont de cet avis.

RÉMUNÉRATION

Le conseil a nommé le comité RHR, qui se compose exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité RHR possède un mandat écrit qui définit ses responsabilités. Le comité RHR peut engager des ressources externes s'il le juge pertinent et a le pouvoir de retenir les services de conseillers pour procéder à l'évaluation de la rémunération des membres de la haute direction et de cesser d'avoir recours à ces services.

Le comité RHR a deux fonctions principales :

- aider le conseil dans l'exercice de ses responsabilités en faisant l'analyse des questions relatives à la rémunération et aux ressources humaines en vue de réaliser notre stratégie commerciale et en formulant des recommandations au conseil selon les besoins. Plus particulièrement, le comité RHR a la responsabilité d'examiner et d'approuver les objectifs et les cibles de la société pertinents à l'établissement de la rémunération du président et chef de la direction, d'évaluer le rendement de ce dernier en fonction de ces cibles et objectifs et de faire des recommandations au conseil en ce qui a trait à la rémunération du président et chef de la direction;
- aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires par l'examen des questions touchant la retraite et la supervision de la gestion des placements de nos régimes de retraite et de placement.

Le conseil examine la suffisance et la forme de la rémunération des administrateurs afin de s'assurer qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques que comporte la fonction d'administrateur d'EnCana. Le comité CG recommande au conseil, en vue de son approbation, la rémunération des administrateurs et la rémunération du président du conseil non membre de la direction. Reportez-vous à la rubrique « Compte rendu de la rémunération des dirigeants – Rémunération des administrateurs » pour obtenir de l'information sur la rémunération qu'ont reçue les administrateurs en 2008.

Towers Perrin conseille EnCana en matière de rémunération et de programmes de retraite, y compris la rémunération des dirigeants. Towers Perrin prépare également pour EnCana des mises à jour des tendances et des pratiques exemplaires dans le domaine des ressources humaines et conseille EnCana quant à la structure des régimes de rémunération. Chaque année, Towers Perrin fait rapport au comité RHR au sujet de la rémunération des membres de la haute direction et se livre à l'examen du caractère concurrentiel de la rémunération offerte au titre des salaires et des mesures incitatives à court et à long termes aux autres employés d'EnCana par rapport à l'approche adoptée par le comité RHR en matière de rémunération. En outre, Towers Perrin :

- agit à titre d'actuaire et de conseiller du régime de retraite canadien d'EnCana Corporation;
- agit à titre de conseiller en gestion de l'actif des régimes de retraite et de placement;
- mène des enquêtes au sujet de la rémunération et de la main-d'œuvre auxquelles EnCana participe et donne des conseils au sujet de la rémunération et des questions connexes.

Le comité RHR a retenu les services de Hewitt Associates pour que celle-ci lui fournisse des services d'expert-conseil indépendant en matière de rémunération. Aux termes de son contrat, Hewitt Associates conseille le comité RHR lorsqu'il se

livre à l'analyse des pratiques en matière de rémunération des membres de la direction, de la structure du régime de rémunération des membres de la direction, des tendances du marché et des incidences de la réglementation.

Hewitt Associates ne formule aucune recommandation quant au niveau de rémunération des membres de la haute direction d'EnCana. Toutefois, en retenant les services d'un conseiller indépendant, le comité RHR bénéficie de connaissances spécialisées supplémentaires et d'une perspective indépendante plus large sur les régimes de rémunération des membres de la haute direction. Hewitt Associates reçoit des directives du comité RHR par l'intermédiaire du président de ce comité et rend compte de son travail à ce dernier. Le président du comité RHR analyse le rendement de Hewitt Associates chaque année et approuve la totalité de la rémunération versée à cette dernière pour ses services de conseiller. EnCana n'a retenu aucun des autres services de consultation de Hewitt Associates. Par contre, EnCana a acheté certaines publications et certains sondages de Hewitt Associates.

Le comité RHR a examiné le compte rendu de la rémunération de la direction figurant dans la présente circulaire, l'a commenté et l'a recommandé à notre conseil en vue de son approbation.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Tous les membres du comité de vérification sont des administrateurs indépendants et possèdent des compétences financières conformément au Règlement 52-110.

Le Règlement 52-110 prévoit qu'un particulier a des « compétences financières » s'il sait comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers d'EnCana.

La SEC oblige une société, comme EnCana, qui dépose des rapports aux termes de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934* à communiquer chaque année si le conseil a déterminé qu'il y a au moins un « expert-financier des comités de vérification » qui siège à son comité de vérification et, si c'est le cas, à communiquer son nom. La règle définit « expert-financier des comités de vérification » comme étant une personne qui présente les compétences suivantes :

- une compréhension des états financiers et, dans le cas d'EnCana, des principes comptables généralement reconnus du Canada;
- une capacité d'évaluer l'application générale de ces principes à la comptabilité des estimations, des accumulations et des réserves;
- une expérience de la préparation, de la vérification, de l'analyse ou de l'évaluation d'états financiers qui soulèvent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers d'EnCana, ou une expérience de supervision active d'une ou de plusieurs personnes qui exercent de telles activités;
- une compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière;
- une compréhension des fonctions du comité de vérification.

Le conseil a jugé qu'un membre du comité de vérification, M^{me} Peverett, est une « experte-financière des comités de vérification » au sens de l'expression *audit committee financial expert* définie par la SEC.

La SEC exige de plus aux termes de la règle 10A-3 de la loi précitée que chaque membre du comité de vérification d'une société soit « indépendant » au sens donné à ce terme par la définition de la SEC.

Le comité de vérification a un mandat écrit qui définit ses tâches et responsabilités, y compris en ce qui a trait aux éléments suivants :

- l'examen et l'approbation des principaux risques financiers relevés par la direction et la surveillance du processus de gestion de ces risques;
- l'encadrement et la surveillance de notre conformité aux exigences prescrites par les lois et règlements;
- la réception et l'examen des rapports du comité de vérification de toute filiale ayant des titres placés dans le public;
- l'encadrement et la surveillance de l'intégrité de nos processus de présentation de l'information financière et comptable, des états financiers et du système de contrôles internes en ce qui concerne la comptabilité, la communication de l'information financière et la conformité de la comptabilité;
- l'encadrement de vérification des états financiers d'EnCana;
- l'encadrement et la surveillance des compétences, de l'indépendance et du rendement de nos vérificateurs externes et de notre service de vérification interne;
- la mise en place d'un mode de communication entre les vérificateurs externes, la direction, le service de vérification interne et le conseil d'administration;
- les rapports adressés au conseil d'administration sur une base régulière.

Le mandat du comité de vérification précise que les vérificateurs externes relèvent directement du comité de vérification en sa qualité de comité du conseil. Le conseil examine et réévalue ce mandat tous les ans.

Le comité de vérification examine la suffisance du système de contrôle interne d'EnCana et fait ses recommandations au conseil à cet égard et s'assure que la direction, les vérificateurs externes et les vérificateurs internes lui fournissent un rapport annuel sur le régime de contrôle d'EnCana en ce qui a trait au processus de communication et aux contrôles de l'information financière d'EnCana.

Le comité de vérification tient régulièrement des séances à huis clos avec les vérificateurs internes et les vérificateurs externes. Le mandat du comité de vérification l'oblige à tenir des réunions périodiques avec les vérificateurs externes en l'absence de la direction.

Le comité de vérification peut retenir les services, demander l'opinion ou par ailleurs recevoir l'aide de conseillers juridiques, de comptables ou d'autres conseillers indépendants en vue de l'aider dans l'exercice de ses responsabilités.

Pour obtenir un complément d'information sur le comité de vérification d'EnCana ou un exemplaire de son mandat, reportez-vous aux pages pertinentes et à l'annexe C de notre

notice annuelle datée du 20 février 2009, qu'il est possible de consulter sur notre site Web www.encana.com.

AUTRES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des réserves

Des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants évaluent la totalité des réserves d'EnCana. Le comité des réserves se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Aux termes de son mandat, le comité des réserves examine les qualifications professionnelles et la nomination des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants, les procédures de communication de l'information aux évaluateurs et les estimations annuelles des réserves avant qu'elles soient communiquées au public.

Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité

La fonction première du comité CREESS est d'aider le conseil dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de gouvernance en faisant l'analyse des politiques, des normes et des pratiques d'EnCana en matière de responsabilité d'entreprise, y compris en matière d'environnement, de santé au travail et de sécurité et de conduite générale de l'entreprise et d'éthique et en présentant des rapports et en faisant des recommandations au conseil à ce sujet.

Comités créés en vue de l'arrangement proposé

Le 11 mai 2008, nous avons annoncé le projet d'arrangement en vue de la création de deux sociétés ouvertes, l'une qui serait une société de gaz naturel non diversifiée (« GasCo ») et l'autre, une société pétrolière pleinement intégrée dotée de terrains de ressources sur place et de raffineries auxquels s'ajouterait une production établie de gaz naturel et de pétrole (« Cenovus »). Il était prévu que GasCo conserverait la dénomination d'EnCana Corporation. À une réunion du conseil tenue le 4 juin 2008, le conseil a créé le comité de GasCo et le comité de Cenovus, chargés de la supervision de la planification stratégique, de la gouvernance et d'autres questions concernant chacune des entités ouvertes distinctes qui seraient issues de l'arrangement.

Compte tenu de l'incertitude et de la volatilité des marchés des capitaux mondiaux, EnCana a annoncé le 15 octobre 2008 qu'elle avait l'intention de reporter l'échéance de l'arrangement jusqu'à ce que les marchés des capitaux affichent des signaux clairs de stabilité. EnCana reste déterminée à réaliser l'arrangement et, à ce titre, le comité de GasCo et le comité de Cenovus du conseil continueront d'assurer leur supervision en ce qui concerne chacune des deux entités ouvertes distinctes issues de l'arrangement afin de voir à ce qu'EnCana puisse aller de l'avant avec l'arrangement au moment opportun. Il est prévu que les membres actuels du comité de GasCo et du comité de Cenovus seront des administrateurs désignés des nouvelles entités dès que l'arrangement entrera en vigueur.

Vous trouverez un complément d'information au sujet de l'arrangement dans les communiqués de presse datés du 11 mai, du 15 octobre, du 23 octobre et du 11 décembre 2008 sur notre site Web www.encana.com.

ÉVALUATIONS DU CONSEIL

Le conseil est tenu d'instaurer des pratiques appropriées en vue de l'évaluation périodique de l'efficacité du conseil et de ses comités et de ses membres.

Le comité CG est chargé de l'évaluation de l'efficacité du conseil et des comités du conseil. Dans le cadre de ce processus, le président du comité CG rencontre périodiquement chaque administrateur en vue de discuter de l'efficacité du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Pour aider le président dans son analyse, chaque administrateur remplit une fois par année, sous le couvert de l'anonymat, un questionnaire sur l'efficacité ainsi que des formulaires d'évaluation de son rôle et de celui de ses collègues à intervalles réguliers. Des questionnaires sur l'efficacité formels et détaillés sont remplis aux deux ans et des formulaires plus courts sont remplis l'autre année. L'évaluation contient une analyse des connaissances, des habiletés, de l'expérience et des apports significatifs d'un administrateur particulier.

Le vice-président du comité CG rencontre aussi périodiquement le président du comité CG pour discuter avec lui de son efficacité à titre de président du conseil, de président du comité CG et de membre du conseil. Le comité CG évalue la suffisance des renseignements donnés aux administrateurs, la communication entre le conseil et la direction et les processus du conseil et des comités.

Le comité CG recommandera au conseil d'apporter les modifications qui auraient pour effet d'augmenter le rendement du conseil en fonction de ses évaluations.

DOCUMENTS ESSENTIELS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Il existe plusieurs politiques et pratiques pour appuyer le cadre général d'EnCana. Voici les documents essentiels en ce qui a trait au système de gouvernance d'entreprise d'EnCana que vous pouvez consulter sur notre site Web www.encana.com :

- pratiques de conduite des affaires et d'éthique
- constitution de la société
- politique de responsabilité de la société
- mandat du conseil d'administration
- lignes directrices générales relatives à la présidence du conseil d'administration et des comités
- lignes directrices générales relatives au président et chef de la direction
- mandat du comité de vérification
- mandat du comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité
- mandat du comité des ressources humaines et de la rémunération
- mandat du comité des candidatures et de gouvernance
- mandat du comité des réserves

AUTRES QUESTIONS

La direction d'EnCana n'a connaissance d'aucune question devant être présentée par les actionnaires à l'assemblée, autre que celles qui sont mentionnées dans les présentes ou dans l'avis de convocation.

PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES

La date limite à laquelle EnCana doit recevoir les propositions des actionnaires pour l'assemblée annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu en 2010 est le 11 décembre 2009. Toutes les propositions doivent être transmises par courrier recommandé adressé au secrétaire général à l'adresse d'EnCana Corporation, 1800, 855 - 2 Street S.W., P.O. Box 2850, Calgary (Alberta) T2P 2S5.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée, nous avons pris des arrangements pour la webdiffusion audio en direct de l'assemblée. Il sera possible d'obtenir des détails sur la façon dont les actionnaires peuvent écouter les délibérations de la webdiffusion sur le site Web d'EnCana www.encana.com. Un communiqué de presse sera également publié à cet effet avant l'assemblée.

Il est possible de consulter d'autres renseignements sur EnCana, y compris nos états financiers intermédiaires et annuels consolidés, le rapport de gestion sur ceux-ci et notre plus récente notice annuelle en date du 20 février 2009 sur Internet sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au Canada à l'adresse www.sedar.com.

Nous transmettrons sans frais un exemplaire de la plus récente notice annuelle d'EnCana en date du 20 février 2009 et de tous les documents qui y sont intégrés par renvoi, de notre rapport annuel 2008 aux actionnaires qui comprend les états financiers consolidés pour 2008, le rapport des vérificateurs connexe, de même qu'un exemplaire du rapport de gestion, des états financiers intermédiaires pour les périodes subséquentes et de la présente circulaire d'information au porteur de titres qui en fait la demande au secrétaire général à l'adresse d'EnCana Corporation, 1800, 855 - 2 Street S.W., P.O. Box 2850, Calgary (Alberta) T2P 2S5, téléphone : 403-645-2000. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi obtenir ces renseignements sur le site Web de la société www.encana.com.

QUESTIONS ET AUTRES DEMANDES D'AIDE

Si vous avez des questions sur l'information qui figure dans la présente circulaire d'information ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration, veuillez communiquer avec Georgeson, notre agent de sollicitation de procurations de la société à l'adresse suivante :

Georgeson

100 University Avenue
11th Floor, South Tower
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-866-725-6576

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Le contenu de la présente circulaire d'information et son envoi ont été approuvés par les administrateurs de la société.

Le 28 février 2009



Kerry D. Dyte
Secrétaire général

**AVIS RELATIF AUX DONNÉES SUR LES RÉSERVES
ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT
LE PÉTROLE ET LE GAZ**

Les données sur les réserves et autres informations sur le pétrole et le gaz que renferme la présente circulaire d'information ont été préparées conformément aux normes de communication de l'information américaines aux termes d'une dispense des normes de communication de l'information du Canada accordée à EnCana par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Ces renseignements peuvent différer des renseignements préparés conformément aux normes de communication de l'information en vigueur au Canada aux termes du Règlement 51-101 sur l'information des activités pétrolières et gazières (le « Règlement 51-101 » et la norme canadienne 51-101 ailleurs qu'au Québec). Les quantités de réserves indiquées dans la présente circulaire d'information représentent les réserves prouvées nettes calculées en prix constants en utilisant les normes prévues dans le Règlement S-X et le *Statement of Financial Accounting Standards* No. 69 des États-Unis intitulé *Disclosures about Oil and Gas Producing Activities* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Pour un complément d'information au sujet des différences qui existent entre les normes américaines et les normes énoncées dans le Règlement 51-101, reportez-vous à la notice annuelle d'EnCana datée du 20 février 2009.

Le texte suivant indique les modes du calcul des Tpi³e, des Gpi³e, des Mpi³e et des kpi³e, du remplacement de la production, du remplacement des réserves et des coûts de découverte et de mise en valeur dont il est question aux pages 15 à 18 de la présente circulaire d'information, comme l'exige le Règlement 51-101 :

- Certains volumes de pétrole brut et de liquides de gaz naturel (« LGN ») sont convertis en pieds cubes équivalents (pi³e) à raison de un baril (« b ») pour six mille pieds cubes (« kpi³ »). Également, certains volumes de gaz naturel ont été convertis en barils d'équivalent pétrole (« bep ») de la même manière. Les bep et les kpi³e peuvent être trompeurs, surtout si on les emploie de façon isolée. Le ratio de conversion de un baril pour six kpi³ repose sur une méthode de conversion de l'équivalence d'énergie applicable surtout à la pointe du brûleur et ne représente pas une valeur d'équivalence à la tête du puits.
- Le remplacement de la production est calculé en divisant les ajouts aux réserves par la production au cours de la même période. Les ajouts aux réserves au cours d'une période donnée, dans le présent cas l'année 2008, sont calculés en faisant le total d'une ou de plusieurs révisions, d'une récupération améliorée, des extensions et des découvertes ainsi que des acquisitions et des désinvestissements.
- Les frais de découverte et de mise en valeur sont calculés en divisant le total du capital investi dans les activités de découverte et de mise en valeur par les ajouts aux réserves prouvées, avant les acquisitions et les désinvestissements, ce qui correspond à la somme des révisions, des extensions et des découvertes. Les ajouts aux réserves prouvées en 2008 comprennent tant les quantités mises en valeur que non mises en valeur. Les ajouts aux réserves prouvées non mises en valeur d'EnCana correspondent aux cibles fixées aux zones de ressources d'EnCana. EnCana est d'avis qu'environ 70 pour cent de ses réserves prouvées non mises en valeur seront mises en valeur au cours des quatre prochaines années.

	2008	2007	2006	Moyenne sur 3 ans
--	------	------	------	-------------------

Frais de découverte et de mise en valeur pour toutes les activités (\$ US/kpi ³ e)	2,50	1,65	1,99	2,02
---	------	------	------	------

EnCana utilise les mesures indiquées précédemment comme indicateur de rendement relatif ainsi que d'autres unités de mesure. Il existe plusieurs unités de mesure du rendement. Toutes les unités de mesure comportent des limitations et les mesures antérieures ne sont pas nécessairement garanties du rendement futur.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Les états financiers d'EnCana sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Cependant, la présente circulaire d'information fait mention de mesures non conformes aux PCGR telles que les flux de trésorerie, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles, les capitaux permanents et le BAIIA ajusté dont le sens n'est pas normalisé dans les PCGR. Par conséquent, il est possible que l'on ne puisse comparer ces mesures avec celles présentées par d'autres émetteurs. L'utilisation par la direction de ces mesures est décrite plus en détail dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de 2008.

Les flux de trésorerie sont une mesure non conforme aux PCGR définie comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des variations nettes des autres actifs et des autres passifs et de la variation nette du fonds de roulement hors trésorerie lié aux activités poursuivies, expressions qui sont toutes deux définies dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Le bénéfice d'exploitation est une mesure non conforme aux PCGR qui donne le bénéfice net sans les éléments hors exploitation, comme le gain ou la perte après impôts à l'abandon d'activités, le gain ou la perte comptable latent établi à la valeur du marché après impôts pour les dérivés, le gain ou la perte de change après impôts à la conversion de la dette libellée en dollars américains émise au Canada et de l'apport de la coentreprise à recevoir, le gain ou la perte de change après impôts lié au règlement des opérations intersociétés, les impôts sur les bénéfices futurs au titre de la conversion de change liée à la dette intersociétés en dollars américains constatée à des fins fiscales de l'impôt uniquement et l'incidence des modifications des taux d'imposition des bénéfices prévus par la loi. La direction estime que ces éléments exclus réduisent la comparabilité du rendement financier sous-jacent d'EnCana entre les périodes. La majeure partie de la dette libellée en dollars américains émise au Canada a des dates d'échéance qui dépassent cinq ans.

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR définie par EnCana comme l'excédent des flux de trésorerie sur les dépenses en immobilisations, sans tenir compte des acquisitions et des désinvestissements nets et servent à déterminer les fonds disponibles pour les autres activités d'investissement et de financement.

Les capitaux permanents sont une mesure non conforme aux PCGR définie comme la dette plus les capitaux propres. Les ratios dette/capitaux permanents et dette/BAIIA ajusté sont utilisés par la direction pour gérer la dette globale d'EnCana et servent à mesurer notre santé financière générale.

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR définie comme le bénéfice net des activités poursuivies avant le gain ou la perte sur désinvestissements, les impôts sur les bénéfices, le gain ou la perte de change, le montant net des intérêts, la charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et l'amortissement et l'épuisement.

GÉNÉRALITÉS

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration aux termes du mandat est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur du placement des actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et légale.

MANDAT PARTICULIER**Responsabilité vis-à-vis l'équipe de direction**

- Nommer le chef de la direction et les membres de la haute direction, approuver leur rémunération et superviser le rendement du chef de la direction en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise convenus visant à maximiser la valeur du placement des actionnaires.
- De concert avec le chef de la direction, définir le mandat de ce dernier de façon claire, ce qui comprend une description des responsabilités de gestion.
- Veillez à instaurer un processus prévoyant la planification adéquate de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision des membres de la haute direction.
- Circonscrire les pouvoirs pouvant être délégués à la direction.

Efficacité opérationnelle et communication de l'information financière

- Réviser tous les ans et adopter une méthode de planification stratégique et approuver le plan stratégique de la société, lequel tient compte notamment des occasions d'affaires et des risques commerciaux.
- Veiller à mettre en place un système permettant de repérer les principaux risques associés aux activités de la société et à ce que les procédures pratiques les plus efficaces soient instaurées pour permettre de gérer et de minimiser les risques.
- Veiller à mettre en place les procédures permettant de s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires, administratives, relevant du domaine des valeurs mobilières ou de toutes autres questions relatives à la conformité qui s'appliquent.
- Veiller à mettre en place un système de contrôles internes adéquat.
- Veiller à mettre en place des procédures de contrôle diligent et des mesures de contrôle appropriées en rapport avec les critères de certification applicables concernant la communication de l'information financière de la société et de toute autre information à son sujet.
- Réviser et approuver les états financiers de la société et surveiller le respect par cette dernière des exigences applicables en matière de vérification, de comptabilité et de communication de l'information.
- Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations annuels.
- Réviser et examiner à des fins d'approbation toute modification ou tout écart suggéré par la direction à la stratégie établie, aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou à toute question du cours normal des affaires.
- Réviser les résultats financiers et les résultats d'exploitation en relation avec la stratégie, les budgets et les objectifs établis de la société.

Intégrité/Conduite de la société

- Approuver une politique de communication de l'information ou des politiques veillant à ce qu'un système de communication

entre l'entreprise et les parties intéressées soit mis en place, notamment une procédure de communication de l'information qui soit systématique, transparente, continue, faite en temps opportun et qui facilite les commentaires des parties intéressées.

- Approuver une pratique d'éthique commerciale pour les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers, en surveiller l'application et approuver toute renonciation à l'application de cette pratique de la part des dirigeants et des administrateurs.

Méthode et efficacité du conseil

- Veillez à ce que les documents du conseil soient distribués à tous les administrateurs suffisamment tôt avant les réunions régulières pour que ces derniers puissent les examiner. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions.
- S'engager dans le processus visant à définir les qualités requises d'un membre du conseil de concert avec le comité des candidatures et de gouvernance, notamment veiller à ce que la majorité des administrateurs soient des administrateurs indépendants conformément au Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (tel qu'il est mis en œuvre par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et modifié de temps à autre).
- Approuver la nomination des vérificateurs.
- Donner des orientations générales à chaque nouvel administrateur.
- Instaurer un système adéquat de gouvernance, notamment les pratiques permettant au conseil de fonctionner indépendamment de la direction.
- Instaurer les pratiques appropriées permettant de procéder régulièrement à l'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de ses membres.
- Mettre sur pied des comités, approuver leur mandat respectif ainsi que les limites des pouvoirs pouvant être délégués à chaque comité.
- Réviser et réévaluer la pertinence du mandat du comité de vérification à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année.
- Réviser la pertinence et la forme de la rémunération des administrateurs afin de veiller à ce qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques associés aux fonctions d'administrateurs.
- On s'attend à ce que chaque membre du conseil saisisse la nature et les activités de l'entreprise de la société et qu'il se tienne au courant des tendances politiques, économiques et sociales qui prévalent dans tous les pays ou toutes les régions où la société investit ou prévoit effectuer des investissements.
- Les administrateurs indépendants doivent se réunir régulièrement, et au moins une fois par trimestre, sans les administrateurs et les membres de la direction non indépendants.
- Outre ce qui précède, on s'attend à ce que le conseil assume toutes les autres responsabilités qui sont dévolues au conseil, telles qu'elles sont définies dans les règlements de la société, la constitution de la société, les politiques et pratiques applicables, ainsi que les autres obligations de nature réglementaire ou légale, telles celles relatives à l'approbation des dividendes, à l'émission de titres, etc.

ENCANA™



energy for people